

**Ville de Cherbourg-en-Cotentin**  
**Département de la Manche**  
**Procès-verbal**  
**Conseil municipal**  
**Séance du 29 juin 2016**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :  
Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à l'ouverture de la séance : 107  
Date de la convocation et de son affichage : 23 juin 2016  
Date d'affichage du compte rendu : 6 juillet 2016

**L'An Deux Mille Seize, le vingt-neuf du mois de juin** à 14H30, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 23 juin 2016 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

**PRÉSENTS** – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit - BASTIAN Frédéric (mandataire LE MONNYER Florence à son départ : 19h30) - BAUDIN Marie-Claire - BAUDIN Philippe - BERNARD Christian (mandataire LAUNOY Claudie jusqu'à son arrivée : 18h10) - BESNARD Angélique (mandataire LORIMIER Monique jusqu'à son arrivée : 18h00) - BESUELLE Régine - BIHET Pierre (mandataire GUEGAN Fabienne à son départ : 19h00) - Marcel BOURDEL - BOURDON Cyril - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire GRUNEWALD Martine jusqu'à son arrivée : 17h45) - BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian - CAUVIN Bernard (mandataire GODEFROY Annick jusqu'à son arrivée : 18h10) - CLUGERY Bruno - COLSON Christiane (mandataire POUTAS Louis à son départ : 19h30) - CORPEL Sophie (mandataire VARENNE Valérie à son départ : 19h00) - CREN Anne - DELAUNAY Sylvie - DELESTRE Richard - DESNOUES Marylène - DESPLAINS Isabelle - DUFOUR Christine - DUPREY Catherine - DUREL Jacqueline - DUVAL Karine - EPPE Jean-Bernard - FAGNEN Sébastien - FATÔME Martine - FEUILLY Hervé - FONTAINE Bernard - FRANCOISE Bruno - GENTILE Catherine - GESNOUIN Marie-Claude - GODEFROY Annick - GODIN Guylaine (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée : 16h00) - GRUNEWALD Martine - GUEGAN Fabienne - GUILLOT Marie-Annick - HAIRON Maryline - HAMELIN Charlotte (mandataire AMBROIS Anne à son départ : 17h15) - HAMON Françoise (mandataire SOETAERT Pierre jusqu'à son arrivée : 17h25) - HÉBERT Dominique (mandataire BAUDIN Marie-Claire jusqu'à son arrivée) - HEBERT Raymond - HENNEBAUT Jean-Marc - HOUIVET Benoît (mandataire FRANCOISE Bruno de 16h25 à 17h50 et MAGHE Jean-Michel à son départ : 22h12) - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUREL Karine (mandataire VARENNE Valérie jusqu'à son arrivée : 15h30) - JEANNE Lucile - JOLY Kristelle - JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel - JUMELIN Béatrice - LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAUNOY Claudie - LE BARBENCHON Aline - LE MONNYER Florence - LEBOIDRE Jean-Louis - LEBONNOIS Marie-Françoise - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire SPAGNOL Marc de 15h15 à 17h30) - LEGOUBEY Frédéric - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Anne - LEJUEZ Nicolas - LELOY Jean-Pierre - LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire ROUSVOAL Camille à son départ : 19h15) - LERECULEY Daniel - LEREVEREND Philippe - LETERRIER Sarah - LETOUZÉ Thierry - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude - LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCE Christophe (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 17h10) - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel - MARIVAUX Isabelle (mandataire TESSON Patrick jusqu'à son arrivée : 17h35) - OLIVIER Hubert - OVIVIER Stéphane (mandataire VIGNET Hubert jusqu'à son arrivée : 18h15) - PERRET Benoît - PIC Anna - PICHON Hugues (mandataire PICHON Jean-Pierre entre 18h00 et 20h00) - PICHON Jean-Pierre - PISMONT Geneviève - POIDEVIN Hugo - POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis - RENARD Nicole - REY Michel (mandataire LELOY Jean-Pierre jusqu'à son arrivée) - RONSIN Chantal (mandataire LETERRIER Sarah à son départ : 21h00) - ROUELLÉ Maurice - ROUSVOAL Camille (mandataire FRANCOISE Bruno à son départ 21h12) - ROUXEL André - SÉBIRE Nelly - SIMON Sylvie (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 21h23) - SIMONIN Philippe - SOETAERT Pierre (mandataire HAMON Françoise à son départ : 17h28) - SOURISSE Claudine (mandataire BURNOUF Hervé jusqu'à son arrivée) - SPAGNOL Marc (mandataire LEFAIX-VERON Odile à son départ 19h50) - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THIEULENT Lydia - TISON Franck - TRAVERT Alain - VARENNE Valérie - VAYER Dominique - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas

**ABSENTS EXCUSÉS** – BEURTON Sophie (mandataire LETOUZÉ Thierry) - BLED Corinne (mandataire LIOT Claude) - BONYADI Barzin (mandataire THIEULENT Lydia) - CHAMPAIN Jacqueline (mandataire JORET Marc) - CONDETTE Christophe (mandataire LEMARINEL Nelly) - CUNY Daniel (mandataire FONTAINE Bernard) - DANZIAN Monique (mandataire DUREL Jacqueline) - EUDET Yveline (mandataire EPPE Jean-Bernard) - FERNAGU Jean-Marie (mandataire BROQUAIRE Guy) - GOSSELIN-FLEURY Geneviève (mandataire ARRIVE Benoit) - GOUREMAN Paul (mandataire RENARD Nicole) - GUERRY Aurélie (mandataire BRUNET Alain) - GUYON Sophie (mandataire HEBERT Raymond) - HERY Sophie (mandataire DESPLAINS Isabelle) - HUET Catherine (mandataire HUBERT Jacques) - HUET Fabrice (mandataire BOURDON Cyril) - LAISNEY Michel (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert) - LECLAIRE Maryvonne (mandataire HENNEBAUT Jean-Marc) - LEFRANC Bertrand (mandataire BAUDIN Philippe) - LEPOTIER Carole (mandataire MADEC Nathalie) - LEROUX Patrick (mandataire DELAUNAY Sylvie) - MARGUERITTE David (mandataire LEGOUBEY Frédéric) - MARTIN Olivier (mandataire HUBERT Christiane) - MONNIER Jean (mandataire PISMONT Geneviève) - PINEL Dominique (mandataire POIZOT Emmanuel) - RENE Annie (mandataire LEGOUIX Daniel) - ROUSSEL Pascal (mandataire JEANNE Lucile) - SOREL Jeanne (mandataire SIMON Sylvie) - TAUPIN Dominique (mandataire PERRET Benoît) - TUFFREAU Danièle (mandataire FEUILLY Hervé) - VAULTIER Thérèse (mandataire TAVARD Agnès)

**ABSENTS** - BRANTONNE Pascal - CEDRA Thierry - CHEMIN Sylvain - LAMBERT-CARABIN Annie - LUCAS David - MACE Céline - MACÉ Isabelle - ORANGE Jacques - PEYPE Gaëlle - RENARD Nathalie - THÉVENY Marianne - VALTON Thierry

M. Hugo POIDEVIN conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

**Le maire** introduit la séance en précisant que l'ordre du jour est très dense avec de nombreuses délibérations à caractère financier. Une motion sera aussi présentée ; elle a été déposée dans les temps et sera soumise au vote du conseil en fin de séance.

Lors d'une interruption de séance aux environs de 20 h, un rafraîchissement avec sandwiches légers sera servi pour que les élus puissent se restaurer.

Monsieur Hugo POIDEVIN est désigné secrétaire de séance.

Interruption de séance à 17 h 20 : délégation du syndicat CGT de la DCNS

Reprise de la séance à 17 h 50

## **1 Communications diverses**

**Monsieur LEQUILBEC** : Pour une prise de parole en hommage aux victimes de l'attentat survenu hier à l'aéroport d'Istanbul-Ataturk, moins de 15 jours après l'assassinat de Jean-Baptiste SALVAING et de sa compagne Jessica SCHNEIDER tués à leur domicile à Magnanville. Il est important d'avoir une pensée pour ces victimes afin de ne jamais s'habituer à ces attentats qui plongent semaine après semaine le monde dans l'effroi.

Après effectivement, il est difficile d'enchaîner mais je voulais revenir sur un élément, c'est la préparation de ce conseil. Vous avez souligné qu'il était exceptionnel dans son format ; nous aurions aimé aussi une organisation exceptionnelle qui permette d'avoir des temps de préparation plus raisonnables. Nous avons bien évidemment reçu les documents dans les temps légaux. Mais vous avouerez que traiter 152 délibérations, soit plus de deux mille six cents pages de documents en 5 jours n'est pas raisonnable si l'on veut avoir effectivement une expertise attentive de l'ensemble des pièces et nous souhaitons effectivement que dans d'autres occasions, vous adoptiez un mode de fonctionnement qui permette d'anticiper peut être la diffusion des documents ; et d'organiser aussi les commissions de manière cohérente car il y a de nombreuses réunions et des temps de travaux préalables qui se superposent ; donc voilà un contexte particulier qui aurait nécessité une organisation particulière.

**Monsieur ARRIVÉ** : Pour apporter quelques éléments de réponse sur l'organisation du Conseil. Effectivement vous l'avez souligné, je m'en suis exprimé dans mes propos liminaires, c'est un conseil spécifique dans le cadre d'une année un peu spéciale. Les délais légaux sont bien sûr respectés. Il ne vous aura pas échappé que durant ce conseil, on va mettre aussi en place les commissions ; donc à partir de nos prochains conseils, le travail des commissions va pouvoir avoir lieu ce qui apportera aussi une réponse à votre question. Je vous rappelle aussi que la grande majorité des délibérations qui sont présentées aujourd'hui l'ont déjà été dans les conseils communaux. Les conseils communaux doivent aussi servir à préparer nos débats. Je pense que vous assistez régulièrement au conseil communal et que vous avez pu aussi voir les documents en amont et les préparer. Sur des délibérations spécifiques comme celle de la Cité de la mer, il a été organisé une soirée spéciale à laquelle l'ensemble des 163 élus ont été conviés pour présenter les choses dans le détail. Donc je pense, même si nous pouvons encore nous améliorer que les réunions précitées peuvent permettre à chacun de s'approprier les dossiers. Une autre précision puisque la question m'a été également posée : nous avons fait le choix en bureau municipal de doter dans le premier trimestre 2017 l'ensemble des conseillers d'un équipement informatique afin de dématérialiser l'envoi de conseil comme c'est le cas dans les grandes villes ou à la région et au département. Je vous remercie de vos remarques. Quant à l'attentat ignoble perpétré à Istanbul, nous avons bien entendu une pensée pour les victimes et je voulais vous proposer une minute de silence en leur hommage et en soutien à leurs familles.

### **Procès-verbal du conseil municipal du 30 Mars 2016**

Sur le procès-verbal est ce qu'il y a d'autres interventions ?

**Intervention de Monsieur Brunet** « pour signaler une erreur matérielle p 35, une inversion dans la rédaction d'une délibération, cela concerne la délibération 37 quant à la durée d'amortissement, j'avais cité donc en termes de cible concernant l'amortissement des voitures 5 ans et non pas trois comme cela a été écrit et trois ans pour les PC périphérique et non pas cinq ans, donc il y a une inversion de chiffres ».

« Il n'y a pas d'autres interventions, le vote est ouvert. Le procès-verbal est adopté ».

## **2 – Compte-rendu des décisions du Maire prises en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Monsieur ARRIVÉ** : Est ce qu'il y a des interventions ?

**Monsieur BRUNET** : Deux questions concernant le tableau numéro 6, vous avez fait l'achat d'une chargeuse à pneus pour le service d'apports volontaires. Cette chargeuse, à quels services va-t-elle servir et quel est le retour sur investissement ? 154000 euros quand même, ce n'est pas rien, je ne pense pas qu'elle va servir tous les jours.

**Monsieur ARRIVÉ** Vous voulez des précisions sur la chargeuse, sur son utilité ?

**Monsieur BAUDIN** : Cette chargeuse va servir justement pour tout ce qui est compostage, elle va servir presque tous les jours.

**Monsieur ARRIVÉ** : C'est ce qui permet de basculer les déchets d'un endroit à l'autre, c'est utilisé tous les jours, plusieurs fois par jour dans le cadre de la fabrication du compost, c'est une chargeuse à compost, à déchets verts et qui est munie de pneus.

**Monsieur BRUNET** : Autre question, tableau 7 cela concerne l'acquisition d'un « dépoussiéreur » de type industriel pour 124 000 euros, pour quels bâtiments, quels lieux ?

**Monsieur ARRIVÉ** : C'est le dépoussiéreur de mémoire du centre de tri

**Monsieur BAUDIN** : Je souhaite ajouter une précision, ce dépoussiéreur est mis en place dans le cadre de l'installation d'un décartonneur, le dépoussiéreur permet d'avoir des meilleures conditions de travail pour le personnel.

**Monsieur BRUNET** : Concernant le tableau 9, vous avez des avenants qui ont été passés concernant la mise aux normes de l'hôtel de la Communauté urbaine, donc ces avenants j'imagine ont été passés en 2016 sur des marchés 2014 mais pour une activité en 2016 ?

**Monsieur ARRIVÉ** : Oui, tout à fait

Le conseil prend acte.

## **3 -Règlement intérieur du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin**

Rapporteur : Monsieur ARRIVE

Le Maire précise que suite à une remarque pertinente de M. BRUNET qu'il remercie les deux premières délibérations vont être inversées, à savoir le règlement intérieur avant la composition des commissions. En application de l'article L.2121-8, le conseil a approuvé son règlement intérieur afin d'assurer le fonctionnement normal de l'assemblée dans un souci d'efficacité du travail de cette instance et de garantie du droit à l'expression dans le respect de la législation en vigueur. Le Maire précise que conformément à la loi, il y a obligation de mettre en place le règlement intérieur dans le délai de six mois qui suit l'installation du conseil. Il indique que le règlement intérieur a fait l'objet d'un examen par les différents groupes politiques afin d'aboutir à un règlement qui donne satisfaction à chaque élu tout en assurant le fonctionnement optimal de l'assemblée.

POUR 141

CONTRE 0

ABSTENTION 5

NPPV 0

## **4 - Composition des commissions permanentes d'études**

Rapporteur : M. ARRIVE

Après avoir, par délibération du 20 Avril 2016, fixé à six le nombre des commissions permanentes d'études, le conseil a approuvé leur composition jointe en annexe 1.

POUR 141

CONTRE 0

ABSTENTION 5

NPPV 0

## **5 - Périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale – Adoption**

**Monsieur ARRIVÉ :** Le conseil a émis un avis favorable sur le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale arrêté par Monsieur le Préfet de la Manche et regroupant les communautés de communes du Val de Saire, du Cœur du Cotentin, de la région de la Saire, de Douve et Divette, de la Hague, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, de la Région de Montebourg, du Canton de St Pierre-Eglise et de la commune nouvelle Cherbourg-en-Cotentin. Il s'agit d'une délibération importante et je rappelle que dans le cadre de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République, Monsieur le Préfet de la Manche a notifié son arrêté le 10 Mai 2016 portant sur le périmètre du futur établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le conseil a 75 jours pour se prononcer ; à défaut l'avis du conseil sera réputé favorable. Le Maire rappelle que le 2 mai 2016 la commission départementale de coopération intercommunale s'est réunie de nouveau et s'est prononcée favorablement sur un amendement présenté par le préfet. Cet amendement a conduit à l'exclusion de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin du périmètre. Le choix du retrait de la communauté de communes de la baie du Cotentin ne remet pas en cause la viabilité et l'intérêt du périmètre qui est proposé aujourd'hui. Et en fin de délibération, nous émettons un certain nombre de points de de vigilance quant au respect des spécificités et des attentes de tous les territoires qu'ils soient ruraux, urbains ou littoraux. Il est rappelé la volonté qui est la nôtre de constituer, en tout cas, de s'inscrire dans la constitution légale d'un grand ensemble au service du territoire. Je vous propose donc de vous prononcer sur le nouveau périmètre fixé par le préfet de la Manche. Nombre de communes du périmètre concerné sont en train de le faire et vous pouvez lire les comptes-rendus quasiment de façon quotidienne dans les journaux. Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en préambule de la délibération.

**Monsieur LEJAMTEL :** Oui merci, je ne serai pas trop long parce que comme beaucoup d'entre nous les perspectives de 150 délibérations donnent un peu le vertige ; cela étant dit je souhaiterais savoir si on est en capacité aujourd'hui, j'ai bien compris que c'était le périmètre dont il était question, est ce qu'on est en capacité de savoir un peu les compétences de manière plus précise qui partiraient vers ce grand Cotentin. Le nombre d'agents qui pourraient être impactés par ce transfert de compétences. Nous souhaiterions connaître le contenu politique et les compétences. Les choses en tout cas pour notre part sont loin d'être clarifiées. Voilà, le premier point. S'agissant du 2ème point c'est l'occasion d'avoir une expression quand même sur la crise au niveau de l'Union européenne avec la sortie de l'Angleterre notamment. C'est à dire que sans entrer dans un débat sur l'Union européenne, c'est le couple gouvernance concurrence, ce couple gouvernance concurrence est perçu comme mettant à mal l'égalité et la solidarité. Et que ce soit à l'échelle de l'Europe ou à l'échelle des régions ou à l'échelle des communes et des intercommunalités. C'est une crise dans cette façon de procéder, c'est à dire une évolution institutionnelle qui n'est absolument pas perçue par les citoyens comme leur permettant de se projeter dans leur vie de citoyen. Donc à ce titre, cette perspective du grand Cotentin, on ne la voit pas du tout comme une opportunité mais comme une crise allant vers moins de proximité et moins de citoyenneté et moins de politique en faveur de l'égalité, donc nous voterons contre cette délibération.

**Monsieur ARRIVÉ :** Très bien je vais essayer de vous apporter des éléments de réponse. D'abord le travail aujourd'hui est en cours de réalisation puisque des groupes de travail à la fois technique et élus sont progressivement en train de se mettre en place, les choses vont s'accélérer à partir du mois de Septembre. Pour Janvier, la priorité sera d'assurer la continuité des services publics bien entendu et la paye de nos agents. Ensuite il appartiendra à la nouvelle Assemblée donc à l'ensemble des élus qui constitueront ce nouvel ensemble de faire les choix. De manière plus précise, Monsieur LEJAMTEL, il y a transfert des compétences obligatoires qui seront exercées de plein droit en lieu et place des communes telles que le développement économique, le tourisme, la collecte des ordures ménagères, les centres de tri, la politique de la ville par exemple. A cela s'ajoutent des compétences dites optionnelles, eau, assainissement, la protection et la mise en valeur de l'environnement, l'action sociale d'intérêt communautaire. Le choix des compétences optionnelles relèvera des conseils municipaux. Le conseil communautaire aura à se positionner. Le nouvel EPCI a un an pour conserver ou restituer les compétences optionnelles aux communes. Je reviendrai vers le conseil quand les groupes techniques auront avancé mais aujourd'hui la priorité est d'assurer la continuité au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 et aussi les rémunérations des agents.

**Monsieur LINCHEAU :** En ce qui concerne le périmètre de la future intercommunalité, je regrette que la communauté de communes de la baie du Cotentin ne soit pas dans le périmètre. C'est un droit qu'ils ont fait valoir. Ce droit d'aubaine, il dure trois ans donc il serait peut être utile de préciser que dans trois ans, ils reviennent dans l'intercommunalité et cela ne peut être que celle-là (enfin je ne sais pas). Je souhaiterais que l'on amène cette pièce au débat.

**Monsieur ARRIVÉ :** Ce sont des discussions que nous avons eues avec la Baie du Cotentin jusqu'au moment où ils ont fait le choix de sortir. Jean-Pierre LHONNEUR, le Président, s'est déjà exprimé sur sa volonté de revenir vers le nouvel ensemble que l'on appelle Grand Cotentin. Nous ne pouvons pas prendre la décision à leur place. Certains élus de la baie du Cotentin voulaient intégrer le périmètre dès maintenant, d'autres plus tard. Ils ont voté, ils ont choisi. Ils se sont autodéterminés. Nous ne pouvons pas inscrire cela dans notre propre délibération, même si cela peut être un vœu et nous leur avons déjà dit.

**Monsieur HOULLEGATTE** : Je voudrais apporter un élément de réponse, je crois qu'il ne faut pas opposer d'un côté proximité et taille de gouvernance de l'autre. Je crois que c'est une question d'organisation et on l'a bien senti dans les discussions des uns et des autres. Il y a la volonté d'avoir la taille critique pour pouvoir assumer les compétences qui seront celles d'une communauté d'agglomération et notamment cela s'est déjà fait par le biais des syndicats mixtes comme l'a dit Monsieur le maire, cela s'est déjà fait avec le syndicat mixte du Cotentin ou bien encore le SCOT pour ce qui concerne l'aménagement de l'espace qui sera de la compétence de la future communauté d'agglomération. Mais au-delà de ces compétences, il est bien évident que l'organisation prendra appui aussi sur les territoires notamment dans la phase transitoire, avec les anciens ECPI et la mise en place des conseils de territoire, qui permettront d'assurer le pilotage et le contrôle des missions de proximité qui à l'heure actuelle sont assumées dans certains cas par les EPCI et qui ne pourront pas être rétrocédées aux communes.

Donc, il y a bien une volonté à la fois de continuer à profiter du maillage un petit peu original et particulier d'un Cotentin multipolaire, de prendre appui sur des périmètres qui sont des périmètres vécus, représentés par les anciens EPCI, d'organiser une gestion de proximité à cette échelle, une continuité des missions comme il l'a été rappelé, une gouvernance qui soit aussi une gouvernance de proximité en cohérence avec la gouvernance de la future grande communauté d'agglomération.

**Monsieur LEQUILBEC** : Vous noterez, Monsieur le Maire, sans surprise que le groupe du cercle du Cotentin votera unanimement pour ce regroupement territorial et ce nouveau périmètre. Nous plaçons depuis plusieurs mois pour ce regroupement dans une Normandie réunifiée au moment où l'agglomération de Cherbourg s'est aussi unifiée, ce périmètre intermédiaire nous semble tout à fait pertinent pour développer un Cotentin plus fort et plus dynamique. Nous formons bien évidemment le vœu pour que la communauté de communes de la Baie du Cotentin rejoigne à terme cette agglomération et ce Grand Cotentin. Cette situation temporaire nous oblige, plus que jamais d'ailleurs, à former un nouveau territoire particulièrement bien organisé, qui respecte les proximités, qui respecte les identités de chacun, un territoire où les anciennes communautés les plus dotées financièrement ou les plus peuplées devront aussi avoir un devoir d'humilité et de modestie vis-à-vis des territoires les moins favorisés pour qu'à terme ce territoire soit compris par les habitants, efficace pour eux et que les habitants de la Baie du Cotentin aient envie de nous rejoindre. Je crois aujourd'hui effectivement que si le préfet avait insisté on les aurait agglomérés peut être contre leur gré. Demain ils auront le choix de venir ou pas et ils ne viendront que si ce territoire a une vraie consistance, une vie démocratique et un développement économique assuré. Donc, ce retard dans leur arrivée doit nous obliger à être le plus efficace que jamais. Donc pour toutes ses raisons et les précisions que vous apportez dans la délibération qui sont des exigences partagées, nous voterons pour ce nouveau périmètre, en faisant un nouvel horizon, après l'horizon cherbourgeois et l'horizon normand, un bel horizon du Cotentin.

**Monsieur ARRIVÉ** : je n'ai pas voulu donner lecture de l'intégralité de la délibération mais les préoccupations qui sont les vôtres figurent dans la délibération en terme de point de vigilance. Quant à la baie du Cotentin, je voudrais lever une ambiguïté, nous allons continuer à travailler avec cette communauté de communes, par convention et le syndicat du SCOT qui a vocation à perdurer permettra de continuer à travailler avec eux s'ils le souhaitent. Donc pour l'instant, nous sommes dans cette discussion avec la Baie du Cotentin, en ouvrant les bras, et en regrettant leur choix, mais c'est leur position, c'est un choix qu'ils ont fait en toute légitimité.

**Monsieur LEJAMTEL** : Merci de m'avoir donné la parole pour préciser trois points. S'agissant de la compétence de l'eau, car je vois bien la méthodologie qui consiste à renvoyer le choix des compétences optionnelles quand le Cotentin sera constitué. Nous avons des inquiétudes par rapport à ce que pourrait être l'évolution de cette compétence qui est assurée en régie publique pour notre commune mais ce n'est le cas partout autant que je le sache. C'est le premier point ; 2ème point : c'est pour les personnels qui seraient sous l'autorité du grand Cotentin. Il y aura une vacance de la représentation de ces personnels au niveau des commissions paritaires donc cela pose une question relative à la démocratie sociale ; il y aura de fait un délai pendant lequel ces personnes-là ne seront plus représentées dans les instances paritaires. Et puis le dernier point c'est vrai que vous parlez du SCOT, ce n'est pas pour être polémique, mais le SCOT est un lieu où ce sont les élus dont la seule tâche est d'être élu, qui peuvent se réunir car les réunions ont lieu l'après-midi. Par rapport à ce type de fonctionnement, toutes les personnes qui sont élus de proximité, je ne dis pas que les personnes qui ne font que cela, ne sont pas des élus de proximité mais il y a des élus qui sont salariés et qui de fait ne peuvent pas participer à ces instances. Je pense donc que c'est un problème.

**Monsieur ARRIVÉ** : Je ne vais pas vous répondre sur le fonctionnement du SCOT, juste un point pour vous dire que vos préoccupations sont les nôtres. Sur l'eau, l'assainissement et GEMAPI, nous en parlons régulièrement avec Florence LE MONNIER. Nous avons ici sur le territoire de l'ex communauté urbaine construit un très grand service public exemplaire en termes de fonctionnement avec des agents impliqués et compétents, ainsi qu'une eau d'une grande qualité à un prix inférieur au prix du marché. Nous avons ce grand service public, je dirais chevillé au corps et au cœur. ; Monsieur LEJAMTEL vous pouvez compter sur nous pour le défendre et pour convaincre nos futurs confrères que notre modèle de grand service public de l'eau est le bon et qu'il a vocation à se développer progressivement à l'échelle du territoire du Cotentin, il y a d'ailleurs d'autres communautés de communes qui ont des grands services publics de l'eau et qui pourront le moment venu nous rejoindre ; il me faut aussi lever une imprécision dans vos propos, il ne s'agit pas de manipulation que de faire le choix entre telle ou telle compétence obligatoire ou optionnelle et de renvoyer cela dans le temps.

La loi définit quelles sont les compétences optionnelles et quelles sont les compétences obligatoires. Les travaux qui vont être les nôtres aujourd'hui s'inscrivent dans ce texte. Avec des compétences qui aujourd'hui sont considérées dans le cadre de la constitution d'un nouvel ensemble comme obligatoires et devant être traitées prioritairement par rapport à cette délibération, avez-vous d'autres interventions à faire ?

Donc sans nier ou minimiser bien sûr l'ampleur du chantier qui s'ouvre à nous, y compris sur l'aspect des agents, Monsieur LEJAMTEL, je voulais aussi vous répondre ; nous avons déjà pris un certain nombre d'engagements auprès de nos collaborateurs comme nous avons pu le faire avec la création de Cherbourg-en-Cotentin. Et bien entendu nos collaborateurs ici du service public pourront compter sur notre soutien dans le cadre de la création du grand Cotentin. Donc sans minimiser l'ampleur de la tâche qui s'ouvre au territoire mais c'est à la fois une opportunité et un formidable défi, je suis confiant sur notre capacité collective à s'emparer de ce défi dans les mois qui viennent parce que ce grand Cotentin est une nécessité pour notre territoire à la fois parce que nous avons eu aussi le courage de créer Cherbourg-en-Cotentin et parce que la grande Normandie est également devenue une réalité et je rajouterai même que c'est aussi une obligation parce que nous sommes aussi maintenant convaincus je dirais du basculement du couple communal commune/conseil départemental au couple que l'on pressent intercommunalité/Région. Donc, il nous faut aujourd'hui confirmer notre engagement à construire ce grand Cotentin avec l'ensemble de nos voisins. En tout cas, pour ma part c'est quelque chose que je souhaitais depuis longtemps comme vous le savez toutes et tous mais je sais qu'un certain nombre d'entre vous attendent aussi ce moment avec pragmatisme et envie. Je vous propose donc d'émettre un avis favorable sur le périmètre proposé par le préfet qui recouvre le territoire suivant : communauté de communes du Val de Saire, communauté de communes de la région de Montebourg, Communauté de communes de St Pierre Eglise, communauté de communes de Douve et Divette, Communauté de Communes de la Hague, Communauté de communes des Pieux, Communauté de Communes de la Côte des Isles, Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve et commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, sans oublier la communauté de communes du Cœur du Cotentin et nombre d'entre vous avaient constaté cet oubli.

La délibération est adoptée, je vous en remercie. Nous allons passer aux délibérations financières ; je vous rappelle que l'ex-Président de la communauté urbaine et les Maires-délégués sortiront au moment du vote des comptes administratifs.

POUR 125      CONTRE 12      ABSTENTION 10      NPPV 0

## **6 - Compte de gestion de Mme le comptable public de la communauté urbaine**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a déclaré que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2015 par Madame le comptable public n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

POUR 114      CONTRE 0      ABSTENTION 33      NPPV 0

## **7 - Compte administratif 2015 de la communauté urbaine de Cherbourg**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil municipal :

- a constaté aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- a reconnu la sincérité des restes à réaliser ;
- a approuvé le compte administratif retraçant l'exécution budgétaire de l'exercice 2015 qui a été réalisé à hauteur de 123 109 261,69 euros en ressources, pour 114 060 814,75 euros de dépenses.

**Monsieur FEUILLY** : Je souhaite revenir sur le budget annexe de l'eau où contrairement à votre optimisme, je note que les charges courantes ont augmenté de 10 % alors que les recettes réelles n'ont progressé que de 5,8 %, malgré des taux d'intérêt et une situation financière qui vous ont permis d'économiser 19 000 euros sur les frais financiers, ce qui fait que vous ressortez avec un excédent brut négatif de 380 000 euros, ce qui alerte et qui implique de remettre sur le métier la méthode de gestion de l'eau, d'autant que sur 10 litres produits, six litres sont facturés, ce qui n'est pas un coefficient de performance très élevé.

**Madame LE MONNYER** : Nous avons examiné hier les comptes en conseil d'exploitation du service public d'eau potable et nous ne sommes pas arrivés aux mêmes conclusions que la vôtre. En ce qui concerne le rendement de l'eau potable sur notre réseau, je suis d'accord avec vous, il n'est pas exceptionnel mais il est plus élevé que celui que vous indiquiez, il est de 72,3 % ; il faut savoir que le taux moyen national est de 77 % et que le taux doit être supérieur à 70 %, ce qui permet d'obtenir les aides de l'Agence de l'Eau.

Je suis d'accord avec vous dans la mesure où nous devons améliorer ce rendement, nous avons un plan d'actions et de travaux pour ce faire et nous sommes les premiers à nous en inquiéter. Sur le détail de vos questions financières, je ne vais pas pouvoir vous répondre précisément mais par contre si vous avez des questions écrites, je vous ferai parvenir une réponse.

**Monsieur FEUILLY** : Merci Madame, les chiffres parlent d'eux-mêmes sur les tableaux que vous nous avez fournis, mon but est de vous alerter sur les marges de progression de la rentabilité de la gestion. On fera le bilan l'an prochain à la même époque.

**Monsieur HOULLEGATTE** : Juste un élément, je pense qu'il faut comparer le prix de l'eau et la redevance qui est demandée aux usagers est tout à fait performante. Nous avons un prix de l'eau extrêmement compétitif par rapport à d'autres modes de gestion que certains ont tendance à inventer. Le service de régie est un service performant. S'agissant des fuites, nous sommes en nette amélioration et si nous comparons avec d'autres ratios, je parle sous le contrôle de Florence, mais je pense que là aussi nous sommes plutôt bien placés.

**Monsieur FEUILLY** : Je ne conteste pas la compétitivité du prix de l'eau, mais il y a des marges de progression importantes dans la progression quantité produite, quantité vendue.

**Monsieur ARRIVÉ** : Juste pour vous préciser M. FEUILLY que les charges d'exploitation n'augmentent que de 0,81 % et non de la façon aussi importante que vous l'avez indiquée.

Sur la perte de l'eau, on y travaille avec les investissements qui ont été faits en mettant en place des systèmes de comptage pour moderniser les choses, on y travaille aussi en lien avec le milieu agricole, mais nous sommes aujourd'hui au niveau du ratio national qui permet de bénéficier des subventions nationales.

**Madame LE MONNYER** : Je précise à M. FEUILLY que je présenterai au mois de septembre le rapport annuel sur l'eau avec l'ensemble des informations sur notre régie et que lors de la commission (puisque les commissions seront installées), il sera possible d'en discuter plus précisément, s'il souhaite m'adresser ses questions.

**Monsieur LEQUILBEC** : sur le budget général, je voudrai faire quelques commentaires et aussi des alertes, des alertes sur un périmètre qui n'existe plus, vous allez me dire que cela n'a plus grand intérêt mais ce qui compte c'est la méthode et il ne faudrait pas effectivement qu'elle soit appliquée au grand Cotentin; sur la baisse de la dotation globale de fonctionnement que vous continuez d'appeler « contribution au redressement public » mais qui correspond toujours au désengagement de l'Etat, 1 700 000 de contribution dans le rapport 2015 ; face à cela vous n'avez pas engagé des économies radicales, ce qui fait que certains ratios se dégradent fortement alors que la collecte d'impôts, du fait simplement de l'augmentation des bases, a permis de collecter 940 000 euros de plus, qu'il s'agisse des impôts ménages pour 775 000 euros et des impôts économiques, en provenance des entreprises pour plus de 160 000 euros. Donc, dans un contexte où nous avons effectivement une baisse des dotations, compensée en partie par une collecte des impôts collectés en plus grand nombre donc une pression fiscale qui demeure forte sur les habitants de Cherbourg-en-Cotentin, des ratios comme le fonds de roulement qui s'effondre d'un million, neuf cents mille euros témoignent effectivement d'un problème à terme, le solde d'épargne nette qui chute de 16,75 % est aussi un indicateur négatif, vous le constatez vous-même dans le rapport. Dans un contexte où il y avait des marges à la communauté urbaine, face à des évolutions sur les dotations et des risques sur un certain nombre de recettes, vous n'avez pas appliqué de mesures d'économie drastique ou de trajectoires d'économies. Nous vous invitons pour le prochain budget de la commune nouvelle à définir une vraie stratégie et une vraie trajectoire de baisse des dépenses ou en tout cas une maîtrise très serrée des dépenses puisque le volet recettes, vous le savez, est très fragile et que nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles baisses de dotations, de recettes fiscales dans la mesure où les entreprises sont fragiles, dans la mesure où les ménages sont fragilisés. Nous vous alertons de nouveau et vous invitons sur le budget 2017 à tenir compte de ces alertes.

**Monsieur LEPOITTEVIN** : Monsieur LEQUILBEC, je vous renverrai simplement à la page 6 du document qui met en évidence le taux d'emploi des crédits, par rapport aux crédits ouverts bien entendu, et aux crédits employés, avec un pourcentage de réalisation pour les charges à caractère général de 71,04 % et pour les charges de personnel qui sont maîtrisées avec un taux de réalisation de 98,21 % et également les charges de financières qui décroissent avec un pourcentage de réalisation de 96,96 %. De plus les taux d'imposition sont stabilisés depuis des années au niveau de l'ex communauté urbaine, donc dire que les dépenses ne sont pas maîtrisées, je ne peux pas être d'accord avec vous, car elles sont maîtrisées et sur l'ensemble du taux d'emploi des crédits, nous sommes à 94,16 % de réalisation.

**Monsieur LEQUILBEC** : Je ne vous dis pas que vos dépenses ont dérapé, je vous dis que vous n'avez pas de trajectoire de maîtrise des dépenses dans un contexte où les recettes sont limitées.

Avoir à terme un système de diminution des impôts ménages donc des ressources exige que soit engagée une trajectoire claire de la baisse des dépenses, sinon nous allons dans le mur.

**Monsieur ARRIVÉ** : Nous n'allons pas refaire le débat, juste une précision pour aller dans le sens de Gilbert et montrer que nous avons bien maîtrisé les dépenses puisque la diminution de l'épargne est équivalente au prélèvement de l'Etat. Faites le calcul, c'est un signe que nous avons parfaitement maîtrisé les dépenses conformément à notre engagement.

Maintenant sur la ligne des économies, nous avons déjà beaucoup échangé avec vous la dessus lors du passage en commune nouvelle, commune nouvelle qui créé sur certains aspects des dépenses nouvelles doit aussi permettre, et vous le savez, de réaliser un certain nombre d'économies, notamment des économies d'échelle en terme d'achat et de coordination et ces économies doivent venir entre maintenant et 2020 conformément à notre calendrier d'harmonisation. La commune nouvelle, c'est à la fois des dépenses nouvelles et des économies, et vous le savez, des diminutions et des mutualisations qui doivent nous permettre de maintenir une gestion saine sur le territoire, qui doit nous permettre de continuer à investir au service du territoire et de ses habitants et qui nous permettra de tenir notre engagement de diminution de la fiscalité pour aller sur douze ans vers les taux qui étaient les plus bas sur l'agglomération, à savoir les taux de Querqueville.

**Monsieur HOULLEGATTE** : Juste une information, car c'est vrai que nous avons beaucoup parlé de la baisse de la dotation globale de fonctionnement au titre du redressement des comptes publics mais cette baisse est relativement atténuée par cinq mesures. La première est l'augmentation de la DSU, la DSU entre 2014 et 2015 a été augmentée de 180 millions d'euros au niveau national, c'est aussi l'augmentation du FPIG, c'est un phénomène de péréquation, c'est une augmentation du fonds de plus de 220 millions, c'est la dotation de soutien à l'investissement des communes à laquelle on répond par appel à projet à hauteur de 800 millions d'euros au niveau national, c'est l'augmentation de la DETR à hauteur de 200 millions d'euros au niveau national à laquelle nous sommes éligibles et qui fait l'objet de délibérations récurrentes, ce sont les investissements d'avenir qui représentent plusieurs milliards d'euros au niveau national. Nous sommes tout à fait d'accord, il y a une baisse des dotations, mais cette baisse elle est atténuée par des mécanismes de solidarité.

**Monsieur FEUILLY** : Oui, M. LEPOITTEVIN merci de me redonner la parole. Je ne peux pas vous laisser dire que les charges de personnel n'ont pas augmenté. Effectivement, par rapport à votre budget, elles sont en ligne mais comme dans votre budget, vous ne tenez pas compte des promotions, des évolutions de carrière et des augmentations, in fine l'augmentation des charges de personnel est bien de 2,60 % et n'est pas stable par rapport à N-1. Il faut dire la vérité.

**Monsieur LEPOITTEVIN** : Sur les budgets globaux, bien entendu.

**Monsieur FEUILLY** : Cela n'a aucun intérêt sur les budgets globaux, ce qui compte c'est la charge finale, et la charge finale, il faut bien y intégrer les évolutions de carrière et les augmentations.

**Monsieur LEPOITTEVIN** : Sur la page 6, il s'agit bien du budget général.

**Monsieur FEUILLY** : Eh bien, vérifiez sur la page 7 alors.

POUR 110                      CONTRE 0                      ABSTENTION 38                      NPPV 1

## **8 - Bilan des acquisitions et des cessions opérées par la communauté urbaine de Cherbourg – Année 2015**

Rapporteur : M. LINCHEAU

Le conseil municipal a approuvé le bilan des acquisitions et cessions opérées par la communauté urbaine en 2015.

**Monsieur BRUNET** : Nous sommes étonnés que vous mettiez cet exposé au vote ; pour quelle raison ? En fait cela s'assimile à la délibération n°14, lors du conseil communal d'Equedreville-Hainneville, la délibération n°14 n'a pas été mise au vote, donc nous sommes surpris que vous mettiez cette délibération n°8 au vote.

**Monsieur le Maire** qui confirme que la délibération doit être votée par le conseil municipal.

POUR 143                      CONTRE 0                      ABSTENTION 6                      NPPV 0



### **9 - Compte de gestion – Exercice 2015 – Commune déléguée d’Equeurdreville-Hainneville**

Rapporteur : Mme GODEFROY

Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion de la commune d’Equeurdreville-Hainneville.

POUR 111                      CONTRE 0                      ABSTENTION 39                      NPPV 0

### **10 - Compte administratif - Exercice 2015 – Commune déléguée d’Equeurdreville-Hainneville**

Rapporteur : Mme GODEFROY

Le conseil a approuvé le compte administratif de la commune déléguée d’Equeurdreville-Hainneville.

POUR 110                      CONTRE 0                      ABSTENTION 38                      NPPV 2

### **11 - Compte Administratif et compte de gestion – Exercice 2015 – Camping municipal – Commune déléguée d’Equeurdreville-Hainneville**

Rapporteur : Mme GODEFROY

Le conseil a approuvé le compte de gestion et le compte administratif du camping municipal de la commune déléguée d’Equeurdreville-Hainneville.

POUR 112                      CONTRE 0                      ABSTENTION 36                      NPPV 2

### **12 - Compte Administratif et compte de gestion – Exercice 2015 – Creusement des fosses – Commune déléguée d’Equeurdreville-Hainneville**

Rapporteur : Mme GODEFROY

Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion et le compte administratif du creusement des fosses pour la commune déléguée d’Equeurdreville-Hainneville.

POUR 137                      CONTRE 0                      ABSTENTION 12                      NPPV 2

### **13 - Compte Administratif et compte de gestion – Exercice 2015 – Photovoltaïque – Commune déléguée d’Equeurdreville-Hainneville**

Rapporteur : Mme GODEFROY

Le conseil a approuvé le compte de gestion et le compte administratif du budget photovoltaïque de la commune déléguée d’Equeurdreville-Hainneville.

POUR 111                      CONTRE 0                      ABSTENTION 38                      NPPV 2

### **14 - Bilan des acquisitions et cessions effectuées au cours de l’année 2015 - Commune déléguée d’Equeurdreville-Hainneville**

Rapporteur : Mme GODEFROY

Le conseil a approuvé le bilan des cessions effectuées au cours de l’année 2015 par la commune déléguée d’Equeurdreville-Hainneville, pour un montant global de 571 940 euros.

**Monsieur BRUNET** : Lors du conseil communal, cet exposé n’a pas été mis au vote, et nous sommes surpris aujourd’hui, qu’il le soit.

**Monsieur ARRIVÉ** : Je pense que c’est un oubli à Equeurdreville-Hainneville et les conseils communaux émettant des avis, ce n’est pas préjudiciable mais c’est nécessaire qu’il soit voté au conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin.

POUR 146                      CONTRE 0                      ABSTENTION 5                      NPPV 0

### **15 - Dotation de solidarité urbaine 2015 – Commune déléguée d’Equeurdreville-Hainneville**

Rapporteur : Mme GODEFROY

Il a été présenté au conseil municipal un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l’exercice 2015 sur le territoire de la commune déléguée d’Equeurdreville-Hainneville ; la commune a perçu 2 291 811 euros de dotation de solidarité urbaine et se situe au 205<sup>ième</sup> rang des communes éligibles à cette dotation.

**Monsieur BRUNET** : Lors du conseil communal du 14 Juin, cet exposé a été présenté commune une information et aucun avis n’a été demandé au conseil communal. Nous sommes donc surpris que cet exposé soit mis au vote.

Par ailleurs, la subvention accordée à la Chaudrée est relativement faible malgré les événements actuels et le nombre élevé de personnes qui sont nécessiteuses.

**Madame GODEFROY** : Monsieur BRUNET, là aussi il s'agit d'une information du conseil municipal à l'instar de ce qui a été fait au conseil communal d'Equedreville-Hainneville.

**Monsieur BRUNET** : Il s'agit d'un exposé.

**Madame GODEFROY** : Vous n'avez pas la formule consacrée qui figure en principe en bas de page.

**Monsieur ARRIVÉ** indique qu'il y aura vote. Les règles seront précisées très clairement à la commune déléguée.

**Monsieur DELESTRE** : C'est pour connaître le soutien apporté aux pôles médicaux. A la commune d'Equedreville-Hainneville, depuis le début du mandat, le Front de gauche s'est abstenu parce que nous avions pendant la campagne municipale un autre projet qui était un centre de santé municipal. Je souhaite savoir en quoi consiste le soutien.

**Madame GODEFROY** : Le soutien avait été expliqué dans les ex conseils municipaux. Il y avait une convention avec les médecins et la ville et la ville apportait son soutien quand il y avait un local médical qui restait vacant. La ville s'engageait mais cela avait été bien expliqué tant dans les commissions que dans les conseils municipaux.

POUR 140                      CONTRE 0                      ABSTENTION 11                      NPPV 0

#### **16 - Compte de gestion 2015 – Commune déléguée de Cherbourg-Octeville**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Le conseil municipal a déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier de la commune de Cherbourg-Octeville n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR 109                      CONTRE 0                      ABSTENTION 42                      NPPV 0

#### **17 - Compte administratif 2015 - Commune déléguée de Cherbourg-Octeville**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2015 de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville. Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 52 633 871 euros, celles d'investissement à 13 517 142 euros.

Le pourcentage de réalisation s'élève à 96,64 % en fonctionnement et à 57,45 % en investissement.

POUR 112                      CONTRE 0                      ABSTENTION 37                      NPPV 2

#### **18 - Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2015 – Commune déléguée de Cherbourg-Octeville**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Le montant de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale s'est élevé à 5 439 574 euros, classant la ville de Cherbourg-Octeville au 227<sup>ième</sup> rang sur 928 communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants. Trois quartiers prioritaires ont été retenus dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire d'intervention : Le quartier des Provinces, le quartier de la Brèche du Bois – Maupas – Hautmarais, le quartier Charcot-Spanel – Les Fourches.

Il a été présenté au conseil municipal un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice 2015. Donc la dotation de solidarité urbaine a été créée en 1991. Ces critères d'attribution ont été modifiés à plusieurs reprises. Donc elle accompagne à la fois en fonctionnement et en investissements les actions qui sont menées en faveur notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville mais aussi les publics en difficulté. Sur le plan national, et je le disais tout à l'heure, entre 2014 et 2015 elle a été augmentée de 180 millions d'euros et c'est la reconduction de 180 millions d'euros pour l'année 2016. On constate en ce qui concerne la ville de Cherbourg-Octeville que notre dotation de solidarité urbaine a augmenté de 12 % donc en 5 ans elle est passée à 5 439 574 euros. Elle a permis de financer les dépenses d'investissement à hauteur de 664 467,85 euros ; elle a permis de financer la fin des espaces publics de l'îlot Marine dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, les travaux sur les groupes scolaires notamment Fraternité et puis différents travaux sur des équipements sportifs notamment. En dépenses de fonctionnement, nous avons consacré plus de cinq millions d'euros dont 1 100 343 euros notamment pour la participation de la ville aux différentes actions du contrat de vie de ville.

Cette dotation a permis au titre du fonctionnement de verser des subventions notamment au CCAS (1 947 180 euros), à la Maison pour tous Léo Lagrange intervenant sur le secteur du quartier des Provinces (358 845 euros), à la Maison des Jeunes et de la Culture intervenant sur le secteur de la Brèche du Bois (399 747 euros).

POUR 117      CONTRE 0      ABSTENTION 34      NPPV 0

#### **19 - Compte de gestion de M. le comptable public – Commune déléguée de Tourlaville**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a approuvé le compte de gestion dressé par le trésorier municipal.

POUR 109      CONTRE 0      ABSTENTION 42      NPPV 0

#### **20 - Compte administratif 2015 – Commune déléguée de Tourlaville**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2015 de la commune déléguée de Tourlaville.

POUR 106      CONTRE 0      ABSTENTION 43      NPPV 2

#### **21 - Bilan annuel des acquisitions et des cessions opérées - commune déléguée de Tourlaville**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a approuvé le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2015.

POUR 145      CONTRE 0      ABSTENTION 6      NPPV 0

#### **22 - Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2015 – Commune déléguée de Tourlaville**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

La ville de Tourlaville a perçu au titre de l'année 2015 la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale d'un montant de 1 275 875 euros. Au sein des quartiers de veille du Contrat de Ville, la ville de Tourlaville a engagé et poursuivi des programmes de travaux visant à transformer les quartiers et leur image, tout en menant un travail quotidien de soutien aux habitants et aux associations qui s'appuie sur les services municipaux et notamment le réseau de structures de proximité : point d'accueil de l'Eglantine, point d'accueil Northeim, point d'accueil des Flamands. Il a été présenté au conseil municipal un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice 2015.

POUR 144      CONTRE 0      ABSTENTION 7      NPPV 0

#### **23 - Compte de gestion de Monsieur le receveur municipal de la commune déléguée de La Glacerie – Exercice 2015**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil municipal a déclaré que le compte de gestion dressé par le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR 114      CONTRE 0      ABSTENTION 37      NPPV 0

#### **24 - Compte administratif 2015 - Commune déléguée de La Glacerie**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le compte administratif de La Glacerie dégage un résultat global de 1 019 400,64 euros, réparti entre un excédent de fonctionnement de 1 731 422,99 et un déficit d'investissement de 712 027,35 euros.

**Monsieur LINCHENEAU** : Sur le compte administratif de la commune déléguée de La Glacerie, on relèvera un excédent de fonctionnement de 1 731 422,99 euros et un déficit d'investissement de 712 027,35 euros. Je dois dire que l'année 2013 et les trois premiers mois de fonctionnement de l'année de l'année 2014 ont enregistré des dépenses nouvelles de fonctionnement de l'ancienne mandature qui n'avaient pas été prévues et qui ont amené les finances dans le rouge. Le maire, nouvellement élu, qui était moi, avait le 2 Avril la DGFI et le receveur municipal dans son bureau pour lui faire constater que le Préfet allait prendre les commandes au mois de novembre s'il ne rectifiait pas ses comptes qui étaient sur une pente fâcheuse de moins 800 000 euros. Donc il a fallu dans l'année 2014 s'activer pour rétablir le déficit budgétaire sur le fonctionnement que nous avons rétabli à moins 150 000 euros.

Il a fallu que l'on comble ce déficit par une taxe qui est intervenue sur une mutation dans la galerie marchande d'Auchan. Pour l'année 2015, pas de droit de mutation et il a fallu que nous intervenions mais vous avez le détail des dépenses de fonctionnement et comment elles ont pu diminuer, avec la maîtrise totale de la masse salariale qui a baissé de 3 % et des économies sur les dépenses de fonctionnement puisque 450 000 euros ont été dégagés. Je dois dire que cela a demandé un effort important mais sans que nous ayons à diminuer les prestations et sans avoir oublié la promesse électorale de baisser la pression fiscale de 2 % sur la commune de la Glacerie. Je le redis avec force et conviction et je voudrais rappeler que nos communes avaient une gestion saine, que nous n'étions pas en déficit, que nous n'étions pas endettés, que nous n'étions pas avec des fonctionnements qui nous auraient forcé à aller vers la commune nouvelle pour pouvoir parvenir à boucler nos budgets. Je le redis c'était une véritable conviction car cela restera dans le débat public que nos choix ne se sont pas faits sous le poids de la pression d'une dette que nous n'aurions pas pu assumer. Nous aurions pu continuer comme cela pendant plusieurs années et vivre avec des baisses qui auraient été de plus en plus difficiles et qui auraient fait en effet que nous aurions été dans l'obligation de faire des choix pour l'avenir. Le choix du 8 Septembre 2015 pour toutes nos communes a été un choix politique, d'une portée politique pour que nous puissions travailler ensemble sur une commune nouvelle. Je voulais réhabiliter cela à la lumière des comptes de la Glacerie.

Le conseil adopte

POUR 109                      CONTRE 23                      ABSTENTION 17                      NPPV 2

**25 - Centre socioculturel des rouges terres – Compte de gestion de Monsieur Le Receveur Municipal de la commune déléguée de La Glacerie – Exercice 2015**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil municipal a déclaré que le compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal de la commune déléguée de La Glacerie n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR 111                      CONTRE 0                      ABSTENTION 40                      NPPV 0

**26 - Compte administratif du centre socioculturel des rouges terres de la commune déléguée de La Glacerie – Rapport de présentation**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil municipal approuve le compte administratif du centre socioculturel des Rouges Terres qui dégage un résultat global de 244 225,22 euros et un excédent d'investissement de 7 302,95 euros.

POUR 111                      CONTRE 0                      ABSTENTION 39                      NPPV 1

**27- Compte de gestion 2015 de M le comptable public de la commune déléguée Querqueville**

Rapporteur : M. MAGHE

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé par le receveur municipal de la commune déléguée de Querqueville n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR 143                      CONTRE 0                      ABSTENTION 8                      NPPV 0

**28 - Compte administratif 2015 – Commune déléguée de Querqueville**

Rapporteur : M. MAGHE

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 de la commune déléguée de Querqueville. Le CA dégage un résultat global de 488 536,49 euros, réparti entre un excédent de fonctionnement de 1 316 682,95 euros et un déficit d'investissement dont le montant est de 828 146,46 euros.

**Monsieur MAGHE** : Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées, elles ont diminué de 1 % avec une réduction notable des charges de personnel; s'agissant des recettes de fonctionnement, toujours la même remarque avec la baisse de la DGF ; une épargne nette en diminution d'un bon tiers puisque l'on est à - 40 % mais malgré tout une épargne d'un montant de 106 178,40 euros.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 932 553 euros, ce qui s'explique par l'exécution des travaux liés à l'aménagement du « 3-25 », le service jeunesse de la mairie et la banque alimentaire. Au niveau des recettes, un certain nombre n'étaient pas présentes puisque les travaux n'étaient pas encore réalisés et les subventions associées versées. Si le choix politique a été de travailler pour la commune nouvelle, le choix financier était quand même un des piliers de ce choix puisque nous l'avions systématiquement abordé lors des réunions publiques et qu'à l'époque nous envisagions une augmentation de l'ordre de 20 à 25 % des impôts s'il n'y avait pas eu une évolution institutionnelle et une poursuite de la DGF de la part de l'État.

**Monsieur FEUILLY** : Une simple remarque, j'apprécie beaucoup l'objectivité de Jean-Michel MAGHE qui contraste avec la mauvaise foi de son voisin qui lui n'était pas contraint alors que Jean-Michel objectivement a parlé de l'effet ciseaux. Je pense que l'honnêteté est plutôt du côté de Jean-Michel.

POUR 140                      CONTRE 0                      ABSTENTION 9                      NPPV 2

**29 - Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de la fondation « René et Lucille Schmitt »**

Rapporteur : M. ARRIVE

Le conseil désigne Monsieur Frédéric BASTIAN pour siéger au sein du conseil d'administration de la fondation « René et Lucille Schmitt ».

POUR 111                      CONTRE 2                      ABSTENTION 38                      NPPV 0

**30 - Association cherbourgeoise pour la gestion des foyers de jeunes travailleuses et de jeunes travailleurs – Désignation d'un deuxième représentant**

Rapporteur : M. ARRIVE

Le conseil désigne Mme Lydia THIEULENT pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association cherbourgeoise pour la gestion des foyers de jeunes travailleuses et de jeunes travailleurs.

POUR 111                      CONTRE 29                      ABSTENTION 11                      NPPV 0

**31 - Convention annuelle d'objectifs entre la ville et l'USLG Basket Ball – Aide au sport de haut niveau – Saison 2016/2017**

Rapporteur : M. ARRIVE

Le conseil autorise la passation d'une convention annuelle d'objectifs entre la ville et l'USG Basket Ball pour la saison 2016-2017. La subvention globale s'élève à 53 000 euros. La dépense sera imputée au compte 674 025 F003 enveloppe 53712 du budget principal.

POUR 149                      CONTRE 0                      ABSTENTION 2                      NPPV 0

**32 - Débat « la mer et son avenir » en partenariat avec le journal Marianne**

Rapporteur : M. ARRIVE

Le conseil autorise la passation d'une convention avec le journal Marianne pour l'organisation et l'animation d'un débat qui aura lieu le 22 septembre prochain à la Cité de la Mer sur le thème « La mer et son avenir ». Cette soirée fera l'objet d'une large promotion dans le département ainsi qu'au niveau national et permettra de mettre en avant l'engagement et le potentiel de Cherbourg en Cotentin et la Cité de la Mer et de s'inscrire dans une logique de promotion du territoire à travers son principal atout, la mer (ses richesses et bien entendu les énergies marines renouvelables).

La participation financière de la C.E.C. s'élève à 15 000 euros TTC et la dépense sera imputée au compte 6231 90 j001 enveloppe 40778 du budget principal.

**Monsieur ARRIVÉ** : je vous précise qu'hier soir Jacques ATTALI a confirmé sa participation.

C'est pour nous un véritable enjeu, nous sommes très heureux d'avoir été retenus par le journal « MARIANNE » aux côtés d'autres grandes villes et Cherbourg-en-Cotentin a toute sa place pour recevoir ce type de débats et recevoir des interlocuteurs de ce niveau.

Je pense que cela sera une belle soirée que nous pouvons intégrer dans notre projet stratégique de territoire, puisque nous sommes en phase finale de préparation de ce document.

POUR 141                      CONTRE 0                      ABSTENTION 10                      NPPV 0

**33 - Organisation de jeux concours par la ville de Cherbourg-en-Cotentin**

Rapporteur : M. ARRIVE

La ville de Cherbourg-en-Cotentin réalise régulièrement des jeux concours. Ces jeux concours sont gratuits et sans obligation d'achat. Les jeux concours se présentent soit sous la forme de questions posées sur le web, sur le site internet de la ville ou des communes déléguées, ou sur les réseaux sociaux de la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil approuve le principe des jeux concours et les trois règlements types y afférents ainsi que la prise en charge des dépenses liées à l'organisation des jeux concours pour un montant maximum de 1 000 euros TTC par jeu concours.

POUR 145

CONTRE 0

ABSTENTION 6

NPPV 0

### **34 - Accès à la gratuité de la restauration scolaire et du périscolaire pour les publics en difficulté sociale**

Rapporteur : M. CAUVIN

Avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2016, les communes historiques avaient adopté leurs propres grilles tarifaires pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire. Ces dispositifs ne peuvent plus être appliqués sans une délibération du nouveau conseil municipal. Il est proposé dans un premier temps d'harmoniser les modalités d'accès à la gratuité à l'ensemble des activités publiques de restauration scolaire et de périscolaire (associé à cette restauration) de Cherbourg-en-Cotentin en retenant le critère de l'éligibilité de l'utilisateur au Revenu de Solidarité Active (RSA). Ce critère interviendra alors comme une condition suffisante en soi pour accéder à la gratuité de ces services. Les modalités proposées correspondent à celles actuellement pratiquées par les communes déléguées d'Equeurdreville-Hainneville, La Glacière, de Tourlaville. Toutefois, l'extension de ce nouveau dispositif à la commune déléguée de Cherbourg-Octeville nécessite de maintenir parallèlement, au moins transitoirement, les règles antérieures d'accès à la gratuité sur les communes historiques pour éviter les risques de sortie du dispositif en vigueur jusqu'alors. La commune déléguée de Querqueville ne pratiquait pas la gratuité. Le nouveau dispositif permet aux usagers de la commune déléguée d'accéder à des modalités qui concernaient déjà 4 des 5 communes historiques.

**Madame CORPEL** : Le groupe la gauche debout se félicite de la mise en place de la gratuité, nous voterons pour cette délibération mais il y a encore entre les cinq communes de Cherbourg-en-Cotentin trop de différences de tarification pour la restauration scolaire. Ainsi, le premier tarif hors gratuité est de moins 1,20 euros à Equeurdreville-Hainneville alors qu'il est encore de 1,50 euros à Cherbourg-Octeville. On pense aussi que les seuils de progressivité peuvent permettre aux enfants des 1,6 millions personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté de pouvoir accéder à des tarifs de restauration scolaire plus faibles, leur permettant aussi de s'inscrire à la cantine, d'avoir le choix de manger soit chez eux, soit à la cantine. On aimerait aussi que les familles ayant le droit à la gratuité soient bien informées qu'avec le RSA, elles peuvent bénéficier d'une restauration gratuite.

**Monsieur CAUVIN** : Oui, je souscris à tout ce que vous dites, sauf que les journées font 24 heures ; en quelques semaines, nous avons réussi à créer cette unité, une dynamique de gratuité autour du RSA. Nous sommes bien conscients des écarts entre les tarifications, mais cela est vrai pour d'autres tarifications ; un diagnostic sera présenté avec des éléments précis, je pense dès Octobre, d'autres en Décembre, d'autres encore en Février. Bien entendu le conseil sera saisi de ces diagnostics permettant d'engager une politique d'harmonisation. La délégation qui m'a été confiée, la coordination des politiques publiques, est d'essayer d'harmoniser mais je peux vous dire que plus nous travaillons dans différents domaines, et l'éducation n'est pas le domaine le plus compliqué, nous traitons d'autres domaines qui sont d'une complexité sans nom. Donc, il faut harmoniser au fil du temps. Il faut avoir la volonté, je pense que tout le monde l'a, puis il faut y aller étape par étape. Je partage ce que vous dites, il faut être un petit peu patient. Les communes déléguées vont devoir faire un effort de communication en direction de leurs concitoyens sur cette notion RSA/Gratuité. Dans certaines communes, cela existait depuis longtemps.

**Monsieur ARRIVÉ** : Effectivement, dans le cadre de la construction progressive de la commune nouvelle, nous travaillons sur un certain nombre d'harmonisations dans le cadre de la coordination de la politique publique. Cela permet aux maires-adjoints de travailler ensemble ; d'abord en premier lieu la phase de diagnostic et phase 2 un certain nombre de propositions ; nous avons jusqu'en 2020 pour harmoniser un certain nombre de pratiques et je vous rappelle qu'il y a une différence entre harmonisation et uniformisation puisque dans la charte de gouvernance nous avons pris l'engagement de tenir compte de l'histoire et des spécificités de chaque commune fondatrice. Je voulais rappeler l'aspect progressif mais également dire que nous n'avons pas pour objectif de faire exactement la même chose sur le territoire de Tourlaville et le territoire de Querqueville par exemple. La délibération qui vous est présentée est déjà une belle avancée au bénéfice des familles et je voulais remercier les maires-adjoints qui ont travaillé sur ce dossier.

**Monsieur FEUILLY** : En ce qui nous concerne, nous sommes favorables à aider ces familles en grande difficulté. Cependant nous préférierions substituer à la gratuité une participation très symbolique, très minime de façon à essayer de responsabiliser ces gens en grande difficulté. La politique de l'assistantat n'a visiblement pas rendu tous ses effets comme on pouvait s'y attendre depuis plusieurs années et je pense qu'il faut tenter autre chose. Pour étayer tout simplement mes propos, je citerai simplement ce proverbe chinois qui dit « si tu donnes un poisson à quelqu'un qui a faim, il sera repu, si tu lui apprends à pêcher, il n'aura plus jamais faim ».

**Madame JOLY** : Je n'ai pas de proverbe, par contre il serait bien de signaler sur les fiches d'inscription clairement le droit, c'est-à-dire que l'on demande aux familles de fournir des papiers mais il n'est pas indiqué clairement par exemple « si vous êtes détenteur du RSA, vous avez le droit à la gratuité » et du coup il y a des familles qui ne mettent pas leurs enfants à la cantine, car elles ne connaissent pas leur droit, en fait.

**Monsieur CAUVIN** : Je veux bien répondre, mais M. FEUILLY, je ne répondrai pas car l'assistantat je peux comprendre ces discours, mais quand on parle de la restauration des tous petits enfants, je ne partage pas du tout cela. Ma fille qui est directrice d'école maternelle rapporte que certains enfants vont manger le midi deux sacs de Curly. Je pense que la restauration c'est aussi un temps éducatif, un temps social, un temps de citoyenneté, où on apprend le goût, où on apprend des choses. Il ne faut pas prendre cela comme un temps consumériste, il s'agit d'un temps éducatif et c'est la raison pour laquelle la CAF apporte des soutiens financiers. Par contre, je pense effectivement, je rejoins la dernière intervention, il y a un effort d'information à faire. Les inscriptions sont déjà faites pour la prochaine rentrée mais il y a des villes où cela fonctionne très bien. Donc il y a un effort de communication à faire.

**Monsieur LEJAMTEL** : D'abord, c'est pour une information, pour avoir des précisions sur les tarifs des salles culturelles. Cette harmonisation a-t-elle été faite ? Notamment la Brèche ou le Théâtre des miroirs à l'échelle de la commune nouvelle. C'est une première question puisque l'on parle d'harmonisation des politiques publiques. Je pense comme l'a dit Monsieur CAUVIN comme il s'agit d'un enjeu par rapport aux enfants, il y a quand même des familles du fait du calcul des ressources qui ne mettent pas leurs enfants à la cantine. La progressivité des tarifs n'est pas suffisante. Un certain nombre de travailleurs pauvres ne sont pas dans le calcul de la gratuité lié au RSA. Par rapport à la progressivité des tarifs, cela conduit les familles à ne pas mettre leurs enfants à la cantine. Donc, il y a une urgence par rapport à cela. Si l'on peut comprendre qu'il faut du temps pour harmoniser, il faut prendre conscience qu'il faut le faire rapidement avec un tarif progressif qui soit le même sur les cinq communes pour que plus d'enfants s'inscrivent à la cantine car pour certaines familles il y a des choix qui sont faits par rapport aux tarifs actuels qui ne permettent pas d'inscrire les enfants à la cantine.

**Monsieur CAUVIN** : C'est évident qu'il va falloir harmoniser, mais il faut savoir que nous partons de systèmes différents. Un système de tarification prenant en compte le quotient familial, c'est ce qu'il y a de plus harmonieux et de plus juste pour l'accès aux services publics. Ce sont des grilles, dans la commune que j'ai administrée cela correspond à trois ans de travail pour la mise en place. On parle de la petite enfance, mais c'est aussi vrai pour la jeunesse ; il y a un vrai travail de fond dont la première étape est le diagnostic. Je pense qu'avant la fin de l'année, ce tableau diagnostic existera et que l'on pourra commencer à poser des actes les uns après les autres.

**Monsieur ARRIVÉ** : S'agissant de la culture, les travaux ont commencé mais pas sur la thématique des salles.

**Monsieur LEJAMTEL** : Alors pour la Brèche, c'est 10 euros ?

**Madame GENTILE** : La réflexion n'est pas engagée et elle ne portera pas forcément sur les tarifs de la Brèche ou du Trident qui ont déjà des tarifications basses, la réflexion qui va être menée porte sur les équipements que nous avons en régie. Au niveau de la Brèche, cela sera toujours 10 euros et pour le TRIDENT 11,50 euros.

Le conseil adopte les nouvelles modalités d'harmonisation de l'accès à la gratuité et les choix proposés de cette nouvelle politique sociale pour les usagers de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire associé à celle-ci.

Le conseil autorise la passation d'une convention en ce sens entre la ville et le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin.

POUR 117                      CONTRE 11                      ABSTENTION 23                      NPP V 0

### **35- Cité de la Mer - Rénovation du pavillon d'exposition permanente - Approbation de l'avant-projet détaillé et avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre**

Rapporteur : M. CAUVIN

L'avant-projet sommaire pour la rénovation du Pavillon des Expositions Permanentes (PEP) de la Cité de la Mer a été adopté lors du conseil de la communauté urbaine du 12 Octobre 2015.

Le projet confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre Hardel-Le Bihan arrive au stade de l'Avant-Projet Détaillé(APD), précédant l'élaboration du dossier final et du DCE nécessaire à la consultation des entreprises en vue des travaux.

Au stade de l'APD, le montant prévisionnel des travaux a été arrêté par la maîtrise d'œuvre à 3 552 870,00 euros H.T.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- Juillet 2016 : dépôt du dossier de permis de construire ;
- Juin à fin novembre 2016 : phase PRO et DCE (finalisation des dossiers techniques et préparation de la consultation des entreprises) ;
- Début Décembre 2016 à fin avril 2017 : consultation des entreprises et passation des marchés ;
- Début mai 2017 à mi-mars 2018 : exécution des travaux dont la période préparation jusque début octobre (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveaux de la Cité de la Mer fermés du 2 octobre 2017 au 31 mars 2018).

Le conseil a validé l'avant-projet détaillé de la rénovation du PEP ;

Le conseil a autorisé la passation d'un avenant n° 1 à la maîtrise d'œuvre Hardel-Le Bihan pour un montant de 50 979,96 euros HT, soit 61 175,95 euros TTC.

**Monsieur CAUVIN** : Je rappelle qu'il y a eu un conseil privé sur cette question et je ne vais donc pas revenir en détail sur l'opération. Vous avez la synthèse de la présentation et des débats dans un document qui a été déposé sur les tables. J'espère qu'il vous plaît, en tout cas il a plu aux gens qui ont participé. C'est un dossier qui anticipe à 20 ans, c'est un dossier qui projette la Cité de la Mer vers l'avenir à travers une quarantaine d'experts nationaux et internationaux que nous avons su agréger au fil du temps, nous avons voulu élargir la réflexion aux grands enjeux pour l'avenir de l'humanité par rapport aux océans.

C'est un projet culturel, éducatif et je revendique que la cité de la mer n'est pas qu'un équipement touristique, c'est avant tout un outil identitaire, un outil culturel, éducatif qui veut au fil des années devenir un centre européen d'éducation à la mer, car dans la vie il faut avoir de l'ambition. Le grand problème aujourd'hui, c'est que l'Océan représente l'avenir de l'humanité, à la fois dans le domaine de l'énergie, de l'alimentation ; quand vous serez 10 milliards en 2050, il faudra bien trouver des réponses en matière d'énergie, en matière d'alimentation, en matière de médecine. Il y a chaque année 15 000 brevets émanant des ressources sous la mer dans des domaines variés y compris des molécules pour le traitement des leucémies et cancers. Le projet, c'est cela tout en disant que les familles doivent s'amuser. C'est à la fois un projet sociétal, un projet ludique ; il est bouclé budgétairement grâce à la complicité de la région, du département, de l'état, un peu de l'Europe mais pas suffisamment à mon goût, Cherbourg-en-Cotentin et la Cité de la Mer, à travers ses fonds propres qui apporte des crédits. A l'automne, avec la consultation des entreprises, il va falloir trouver des grands réalisateurs capables de doper cela. Il y a un élément parmi d'autres que je peux vous citer, descente du public dans une grande faille de 15 mètres de haut sous-marine avec des grands animaux, ce que l'on appelle les grands animaux, « les derniers géants de la planète ».

Jacques Perrin qui a mis cinq ans à réaliser son film, fait cadeau de 400 heures de rush mais il faut trouver le réalisateur, le créateur capable de réaliser tout cela. Cela va donc être le travail de la Cité de la Mer et de l'équipe de Cherbourg-en-Cotentin pour sélectionner les meilleurs, comme on l'a fait pour TITANIC.

Le conseil a autorisé la poursuite de l'opération par la réalisation des travaux et la passation des marchés relatifs à l'opération. Le financement de l'opération a été approuvé et le Maire a été autorisé à solliciter les subventions les plus larges.

POUR 149                      CONTRE 0                      ABSTENTION 2                      NPPV 0

### **36 - Investissements programmatiques - Locaux ASH - Salle de spinning – Avant-projet détaillé**

Rapporteur : M. CAUVIN

Le conseil a autorisé divers aménagements spatiaux et la réalisation de travaux pour accueillir l'activité de spinning (vélo fixe pratiqué avec l'accompagnement d'un éducateur sportif) dans le cadre de la refonte des locaux de l'ASH rue Ferdinand Buisson. Le montant des travaux s'élève à 75 350 euros H.T. ; ils se dérouleront d'octobre à décembre 2016. Le conseil a approuvé l'APD de la salle de spinning et a autorisé le maire à solliciter les subventions les plus larges.

POUR 116                      CONTRE 0                      ABSTENTION 35                      NPPV 0

### **37 - Investissements programmatiques – Pôle Guérault - Avant-projet détaillé et autorisation de dépôt du permis de construire**

Rapporteur : M. CAUVIN

Lors de sa séance du 3 Février 2015, le conseil municipal d'Equedreville-Hainneville a validé le projet d'implanter, en cœur de ville, un pôle de services publics socio-éducatifs destiné aux familles, un équipement intergénérationnel ouvert sur le quartier « Centre-Est » de la ville, quartier de plus de 4000 habitants qui réunit de nombreux stigmates de la précarité : nombre de bénéficiaires du RSA, forte proportion de familles monoparentales, personnes isolées, niveaux de revenus....



Le projet intègre :

- Une crèche multi-accueil de 40 lits avec la refonte sur place du multi-accueil « La Fenotte » ;
- Un centre social, 3<sup>ième</sup> centre social sur la ville, complémentaire du Puzzle à l'Ouest et du Totem au sud, contribuant à l'équilibre des équipements sociaux sur la ville.

Le calendrier des travaux est le suivant :

- Rendu et validation de l'APD : mai/juin 2016 ;
- Phase PRO et DCE : mai à septembre 2016 ;
- Lancement de la consultation des entreprises : fin septembre 2016 ;
- Attribution des marchés : décembre 2016 ;
- Début des travaux, un mois de préparation : janvier 2017 ;
- Livraison de l'équipement : rentrée 2018.

En phase APD, le projet est estimé à 3 441 240 euros.

Les travaux se décomposent en 14 lots.

**Monsieur CAUVIN** : Il s'agit de moderniser un équipement qui n'est plus du tout adapté et d'accueillir des personnes en situation de handicap et des familles en situation de grande pauvreté. L'équipement n'était plus adapté aux tous petits et au personnel. Il s'agit aussi d'implanter en centre-ville le troisième centre social. C'est le quartier le plus pauvre de la ville, en matière de RSA, de familles monoparentales, de précarité et de grande pauvreté. Ce centre social a rencontré l'adhésion de la CAF. La ville a voulu innover, en implantant un centre social dédié à la culture mais la culture d'éducation populaire, c'est-à-dire comment faire pour amener les personnes éloignées de la culture vers des activités culturelles, les intéresser et leur montrer qu'ils sont aussi bons que les autres et accéder à la création culturelle. Ce qui explique le soutien très fort de la CAF puisque la CAF intervient à deux niveaux, à la fois sur le multi-accueil et sur le centre social, soit plus de 600 000 euros sur le projet, le soutien de l'Etat qui a déplafonné un certain nombre de dispositifs, puisque nous sommes passés d'une DETR de 160 000 euros à 316 000 euros.

Donc une opération très aidée par l'Etat, très aidée par le conseil départemental qui accompagne les politiques de la CAF. Le conseil départemental à travers le contrat de territoire intervient à hauteur de 600 000 euros. La région intervient à hauteur de 300 000 euros au titre de l'accès à la culture par le numérique. Il s'agit d'un projet de centre-ville qui va mixer les populations et être un marqueur de territoire.

Le conseil municipal a validé l'Avant-Projet Détaillé tel que proposé par le maître d'œuvre et a autorisé Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire et à lancer la procédure de consultation des marchés publics.

POUR 145                      CONTRE 0                      ABSTENTION 6                      NPPV 0

**38**      ~~Investissements programmatiques – Pôle Guérout – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre DHD Billard Durand~~

Délibération retirée de l'ordre du jour ; elle sera présentée en septembre.

**39 - Maison des services publics – Avenants**

Rapporteur : M. CAUVIN

La commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville a adopté le projet « Maison des Services Publics » rue des Résistants. Les travaux concernent d'une part la rénovation et la transformation d'un bâtiment existant (locaux libérés au sein de la Poste) et d'autre part la réalisation d'une extension.

Le programme est composé de 13 lots séparés. Les marchés ont été signés et notifiés. Les travaux ont débuté lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Des ajustements de marchés ont été nécessaires. Ils ne remettent pas en cause l'enveloppe globale votée au budget municipal.

Le conseil a autorisé le principe de la passation des avenants et de leur signature par le Maire.

POUR 119                      CONTRE 0                      ABSTENTION 32                      NPPV 0

#### **40 - Carte loisirs – Commune déléguée d'Equedreville-Hainneville – Renouvellement de la convention pour la saison 2016/2017**

Rapporteur : M. CAUVIN

Depuis 2006, le conseil municipal d'Equedreville-Hainneville a reconduit annuellement le principe de la carte loisirs qui permet à des familles de bénéficier d'un tarif réduit pour que leurs enfants de moins de 18 ans participent à des loisirs cultures et/ou sportifs, proposés par les associations locales.

Les réductions octroyées depuis lors sont les suivantes :

- 15 euros pour une famille bénéficiaire de l'ARS ;
- 20 euros pour une famille bénéficiaire des aides aux loisirs.

Ce dispositif a vocation à être repris dans le cadre de l'harmonisation des politiques publiques de Cherbourg-en-Cotentin. Pour l'année scolaire 2016/2017, et afin de ne pas priver les familles habituées à ces prestations qui sont du ressort des communes déléguées, il est proposé de reconduire l'action dans les mêmes termes que les années précédentes.

**Monsieur CAUVIN** : il s'agit de pérenniser le dispositif, étant précisé que les maires-adjoints des communes déléguées vont travailler ensemble pour harmoniser le dispositif. L'objectif est de poursuivre dans un premier temps ce qui est engagé sur la ville, de la même façon que la commune déléguée de Cherbourg-Octeville continue le passeport destiné aux jeunes. Par contre, il y a un élément nouveau, tout jeune de l'agglomération qui veut adhérer à la « carte loisirs » ou bénéficier du « passeport jeunes » de la commune déléguée de Cherbourg le pourra juridiquement. Les maires-adjoints à la jeunesse souhaiteraient que pour la rentrée 2017, il y ait un dispositif unifié sur la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil a donné son accord sur les modalités de mise en œuvre ainsi que sur les montants proposés et a autorisé la signature d'une nouvelle convention avec la CAF pour l'année 2016/2017 par le maire délégué d'Equedreville-Hainneville.

POUR 148                      CONTRE 0                      ABSTENTION 3                      NPPV 0

#### **41 - Projet de pôle petite enfance**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Après une étude menée en concertation avec la CAF de la Manche sur les trois structures d'accueil du jeune enfant (crèche de l'OSF, crèche Charcot-Spanel, halte-garderie de la Brèche du Bois), la commune déléguée de Cherbourg-Octeville a constaté que les structures étaient vieillissantes et il est apparu opportun de regrouper des équipements et de réorganiser l'offre d'accueil en constituant un pôle de la Petite Enfance en regroupant sur un même site différents services :

- RAM ;
- Crèche Familiale ;
- Halte-garderie ;
- Crèche collective ;
- PMI

En 2015, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet OREKA Ingénierie afin de réaliser un état des lieux et des diagnostics pour la création du pôle.

A l'issue des travaux menés, le bureau municipal de Cherbourg-Octeville lors de sa séance du 26 mai 2015 a retenu une localisation privilégiée pour le futur projet : l'îlot E ou îlot JAVIN de la ZAC des Bassins.

Pour la réalisation de cette opération, il est proposé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre afin de sélectionner l'architecte qui sera chargé de sa réalisation, et ce en application des dispositions de l'article 8 de l'ordonnance du 23 Juillet 2015 et des articles 88 et 89 du décret du 25 Mars 2016.

Le conseil a approuvé le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et a désigné les membres du jury :

Jean-Michel HOULLEGATTE	Marie-Line HAIRON
Muriel JOZEAU-MARIGNE	Lydia THIEULENT
Jean-Michel MAGHE	Florence LE MONNYER
Françoise HAMON	Jacques HUBERT
Sophie CORPEL	Aline LEBARBENCHON

Le conseil a autorisé la sollicitation des subventions les plus larges.

POUR 146                      CONTRE 0                      ABSTENTION 5                      NPPV 0

## **42 - Rééquilibrage des écoles du réseau d'éducation prioritaire – Fermeture de l'école Amont Quentin – Les Pervenches**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

A la demande de l'éducation nationale, exprimée par courrier du 23 septembre 2014, une réflexion a été engagée en octobre dernier sur la restructuration du réseau des écoles des quartiers des Provinces et Amont Quentin, afin de rechercher un meilleur équilibre au regard des effectifs en nette diminution dans ces écoles et préserver le dynamisme pédagogique, difficile à trouver dans les très petites écoles urbaines.

Cette réflexion s'est poursuivie par des réunions d'information et la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier, école par école, les atouts et les inconvénients de chaque établissement.

Les visites se sont déroulées entre Novembre et Décembre 2015 et ont permis de recueillir les observations des participants. Suite aux conclusions présentées à la Communauté Educative et après avoir entendu les arguments de chacun, le bureau communal de Cherbourg-Octeville s'est prononcé en faveur de l'hypothèse du regroupement de l'école Amont Quentin-Pervenches avec les écoles Baquesne et Tournesols, avec fermeture du site de l'Amont Quentin-Pervenches. Cette décision a été prise au regard des cohérences de déplacements dans le quartier, de la grande proximité des établissements et de la place disponible à l'école Baquesne, par ailleurs en excellent état.

**Madame VARENNE :** Merci Monsieur le Maire. Donc nous allons voter contre ces délibérations pour lesquelles nous avons émis un avis défavorable en conseil communal. Ce soir nous voterons contre ces délibérations parce que le groupe de la gauche debout considère que le choix de fermer l'école de l'Amont Quentin est tout sauf une garantie de développement du quartier qu'elle affaiblit de fait. Que la méthode employée a été un échec puisqu'il apparaît aux yeux de beaucoup d'enseignants de l'ensemble des écoles concernées, aux yeux des familles et amis du quartier que la consultation a surtout servi à justifier une décision prise par avance ainsi cette pseudo consultation apparaît aujourd'hui comme une caricature de démocratie participative qui a eu pour effet d'en discréditer l'idée même auprès des protagonistes. Que les éléments favorables au maintien de l'usage scolaire des locaux de l'école élémentaire n'ont pas été réellement pris en considération, pas plus que les options alternatives comme par exemple une solution Coquelicots/Amont Quentin. Par conséquent, le groupe de la gauche debout ne peut que voter contre cette délibération d'autant plus qu'elle met le conseil devant le fait accompli de cette fermeture d'école sur lequel il n'a jamais eu la possibilité de voter. Cependant ceci nous amène à une question concernant ce qui est l'essentiel maintenant, c'est à dire l'avenir des enfants. En-dehors du déménagement de la bibliothèque dans la maternelle, quelles sont les pistes de réaffectation des bâtiments de l'école élémentaire et les projets que vous avez évoqués auprès des parents d'élèves et qui ne sont pas connus du conseil à cette heure ?

**Monsieur BOURDON :** Oui merci Monsieur le maire, donc je vais redire la même chose que lors du conseil communal. Le groupe du cercle du Cotentin votera contre ; on ne peut pas se satisfaire de la fermeture d'une école. Il faut se poser quand même les bonnes questions, savoir pourquoi il y a moins de population au sein de la commune de Cherbourg Octeville. Il faut savoir qu'une école c'est la vie d'un quartier, c'est du brassage social, c'est de l'animation d'un quartier. Il faut savoir effectivement que la population a été consultée mais elle n'a pas été écoutée puisqu'il y avait d'autres propositions qui étaient possibles, qui coûtaient moins cher à la collectivité ; il y avait l'école Noblet/Baquesne qui pouvait être fermée. Les parents d'élèves admettaient qu'il y avait un souci de ce côté-là et préféraient que ce soit une de ces deux écoles qui soit fermée. Je peux d'autant plus vous en parler puisque je suis moi-même habitant de l'Amont Quentin, puisque ma fenêtre de salle donne devant cette école donc je suis bien au courant de tout ce qui se passe, de tout ce qui se dit et ce qui s'est dit, donc c'est vrai que c'est une décision qui a été prise vraiment sans une concertation réelle et sérieuse.

**Monsieur ARRIVÉ :** Madame THIEULENT pour les éléments de réponse.

**Madame THIEULENT :** Oui merci Monsieur le Maire. D'abord peut être avant toute chose, il faudrait rappeler que cette réflexion qui a été menée sur les écoles du secteur puisque nous avons dans un secteur d'un rayon d'à peu près de 100 mètres carrés, pour que tout le monde se représente les choses, nous avons cinq groupes scolaires différents qui existent depuis fort longtemps et dans un secteur où effectivement nous avions à accueillir beaucoup d'enfants par le passé. En 20 ans nous avons perdu plus de 50 % des effectifs. Dans ce secteur-là très précisément 54 % exactement et c'est lié tout simplement à une baisse démographique, un changement de la population et un vieillissement de la population, un desserrement des ménages ce dont nous parlons assez souvent. C'est à l'initiative de l'éducation nationale que nous avons mené cette réflexion. C'est l'éducation nationale et là nous avons reçu un courrier du DA-SEN en septembre 2014 et nous avons à nouveau été sollicités lors d'une réunion en mars 2015, donc c'est à l'initiative de l'Etat, de l'éducation nationale que nous avons souhaité mener cette réflexion. Tout le monde nous disait nos écoles sont aujourd'hui fragilisées par cette baisse d'effectifs. Les dynamiques pédagogiques sont moins faciles, il faut opérer un regroupement et tout le monde désignait une école comme la plus fragile. A ce moment- là effectivement la décision aurait été fixée, l'école était toute désignée, c'était la fermeture de l'école de l'Amont Quentin/Pervenches. Si nous avons mené ensuite pendant une année durant un travail de rencontre avec les parents, c'était justement pour ne pas se résigner à ce qui nous avait été très précisément indiqué, on ne s'est pas résigné et on est vraiment parti du principe qu'il y avait plusieurs solutions possibles.

Vous parlez d'une pseudo-concertation. Pseudo-concertation quand on fait plus d'une dizaine de réunions, des visites, qu'on partage les arguments, qu'on partage les éléments. Je ne crois pas qu'on puisse évoquer une pseudo-concertation lorsqu'il y a à plusieurs reprises, des diagnostics partagés. Je ne pense pas qu'on puisse parler de pseudo-concertation. Néanmoins bien sûr au bout du bout la décision appartient au DA-SEN et à la collectivité. C'était difficile de mener cette concertation, c'était complètement nouveau, c'est quelque chose d'assez inhabituel et on a essayé de le faire de la meilleure manière possible malgré la difficulté.

Nous avons déjà évoqué l'avenir des enfants au conseil communal. A l'heure actuelle les élèves qui sont accueillis dans l'école de l'Amont Quentin sont quasiment tous inscrits dans les écoles de secteur pour la plupart d'entre eux dans les écoles Tournesol et Baquesne, ce qui va permettre véritablement de maintenir une stabilité affective pour les enfants et également pour les équipes puisque la totalité des enseignants sont réaffectés également aux écoles Tournesol et Baquesne. Si nous n'avions pas opéré ce regroupement que ce serait-il passé à la rentrée 2016 ? Nous avons comme l'a indiqué Monsieur le maire, Monsieur HOULLEGALTE, nous avons deux classes dans un ensemble de bâtiments qui représente à peu près 6000 mètres carrés, avec forcément un triple niveau et un double nouveau, donc des conditions qui n'étaient vraiment pas favorable et nous aurions aussi perdu une classe à Noblet et la fermeture à Fraternité aurait été incontournable. Donc voilà, il y avait ici énormément de raisons de procéder différemment pour ce qui concerne l'avenir des enfants donc encore une fois ils sont accueillis dans les écoles de secteur, et bien accueillis par des directrices qui sont extrêmement rassurantes et bienveillantes Madame LOHIER et Madame DUCLOS. Par ailleurs nous avons déjà évoqué au conseil communal des pistes de réaffectation, elles sont nombreuses. Oui pour l'école maternelle des PERVENCHES, il y a cette piste d'installation de la bibliothèque Raymond Queneau et d'un espace d'accueil pour la jeunesse et pour les autres bâtiments nous avons évoqué également plusieurs pistes qui sont en ce moment expertisées, l'installation d'un centre de formation, pour la jeunesse par exemple en répondant aux besoins du FJT ou de la MEF, nous avons évoqué la piste d'un centre de loisirs et également la piste d'une maison des pratiques culturelles en amateur, cela fait plusieurs pistes qui seraient de nature effectivement à donner une dynamique au quartier et c'est bien cela notre but aujourd'hui trouver des réaffectation qui maintiennent le lien social et qui puissent donner une dynamique au quartier. On ne va pas se résigner même si une école ferme.

**Monsieur ARRIVÉ :** Merci - sur la dynamique du quartier et je regarde Daniel LERECULEY, en le disant puisque nous avons présenté un certain nombre de projets de Presqu'île Habitat à la presse la semaine dernière ou il y a une dizaine de jours en rappelant les presque cinquante millions d'euros de travaux que Presqu'île Habitat fera sur l'ensemble de son parc pour continuer à moderniser les logements et apporter une qualité de vie supérieure aux locataires et dans les projets, il y a les constructions de bâtiments ; j'ai souhaité avec Daniel que Presqu'île Habitat puisse étudier la possibilité de reconstruire dans le quartier de l'Amont Quentin puisqu'un terrain qui correspond à l'ancienne maîtrise foncière du bâtiment Alsace si je ne m'abuse peut permettre une reconstruction légère de 12 à 15 logements. Donc nous l'avons dit, nous nous étions engagés aussi devant les habitants et les parents d'élèves lors de la réunion Lydia que nous avons fait ensemble avec Jean Michel HOULLEGATTE et donc les services de Presqu'île Habitat sous la présidence de Daniel vont travailler sur ce sujet parce que ce quartier a vocation à se renforcer à la fois au travers des éléments que je viens de vous fournir et aussi parce que nous avons la volonté si c'est possible de reconstruire sur ce secteur-là.

**Monsieur LEJAMTEL :** Je réagis Monsieur le Maire sur ce que vous venez de dire sur la dynamique de l'Amont Quentin. Par contre, c'est vrai que nous n'avons pas du tout le même diagnostic que votre groupe, nous considérons qu'il y a peu de coordination des politiques publiques par rapport à ce quartier de l'Amont Quentin et là vous donnez une information sur une reconstruction d'une quinzaine de logements alors est ce qu'il s'agit de la friche qui de toute façon était prévue à la construction dans le cadre du renouvellement urbain de l'Amont Quentin. Il y a de fait une friche qui n'était pas construite et dont la destination était un promoteur privé alors est ce que c'est cette friche là ou est-ce que c'est d'une autre dont on parle. Il y a eu un conseil d'administration de Presqu'île il y a quelques jours, ce n'est pas une information que j'avais pu à ce moment-là enregistrer mais c'est vrai que nous avons déjà posé la question en conseil municipal de cette friche, à savoir s'il y aurait des constructions ou pas. Pour revenir sur la dynamique de quartier, il y a d'autres méthodes que celle qui a été qui a été utilisée. Pour la définition de la démocratie participative il y a plusieurs manières de le faire mais là c'est un peu « nous consultons, mais la décision elle est prise par d'autres », nous avons l'impression que c'est une consultation formelle et qu'entre la consultation et la décision, il y a des médiations qui ne se font pas. Nous ne comprenons pas le processus par lequel les décisions se font et puis je voudrais quand même faire une alarme par rapport à ce qui peut remonter de certains conseils d'école sur certains bâtiments, sur certains locaux, les inquiétudes des écoles du réseau demeurent très fortes. Et donc là il y a un petit peu une forme de rhétorique qui ne tient pas compte des inquiétudes qui continuent d'être quand même très fortes dans les écoles du quartier.

**Monsieur LERECULEY :** Une précision pour Monsieur LEJAMTEL, effectivement les choses ne sont pas nécessairement très claires mais aujourd'hui le projet qui doit être étudié n'est pas une reconstruction sur le site de l'Amont Quentin mais bien des terrains qui ont été libérés par les démolitions du bâtiment Alsace donc il faut regarder effectivement la faisabilité technique mais il s'agit de l'emprise libérée par le bâtiment Alsace.

**Monsieur HOULLEGATTE :** Je voudrais rassurer Monsieur LEJAMTEL, le quartier de l'Amont Quentin est un quartier emblématique sur Cherbourg-Octeville, tout le monde le sait, un quartier sur lequel il y a eu 400 démolitions de logements dans le cadre du renouvellement urbain et 290 reconstructions.

Il y a eu des interventions énormes sur les espaces publics, c'est un quartier qui est extrêmement qualitatif qui a transformé son image et pour lequel on a, je dirai, mis en place l'espace de loisirs de l'Amont Quentin, nous avons également réhabilité le Gymnase, donc c'est un quartier qui compte, qui a certes subi une évolution de sa démographie et nous l'avons dit les uns et les autres lorsque nous avons participé à cette fête de quartier à l'Amont Quentin au début du mois de juin, nous souhaitons reconstruire un projet de quartier avec les habitants en prenant appui sur ces locaux qui seront vacants pour dynamiser et parmi ces pistes de dynamisation comme l'a dit Lydia, donc il y a un transfert d'une bibliothèque et la création d'un espace des pratiques culturelles en amateur. Il y a sans doute aussi une vocation de formation parce qu'il y a des besoins de formation pour les jeunes du quartier notamment pour permettre d'avoir un centre qui puisse permettre aussi et c'est important de rayonner au-delà du quartier. C'est un quartier qui ne doit pas être fermé sur lui-même, il a un potentiel extrêmement important donc on souhaite construire l'avenir de ce quartier en lien avec les habitants et en lien aussi avec le conseil de quartier. Donc la concertation, Lydia l'a dit, nous avons beaucoup concerté, la concertation c'est bien mais à un moment donné il faut être en capacité de prendre des décisions. On a pris des décisions et la décision de fermeture d'une école est toujours difficile à prendre, mais nous l'assumons et nous accompagnons la décision prise.

**Monsieur BOURDON** : C'était juste pour compléter. Effectivement les habitants du quartier des Provinces étaient bien conscients qu'il y avait un souci avec les effectifs scolaires mais où ils s'interrogent, c'est que cela soit l'école de l'Amont Quentin qui ait été choisie puisqu'il y avait vraiment deux autres écoles qui pouvaient être fermées, alors soit Baquesne ou Noblet sachant qu'il y en avait une où il n'y a pas de cantine à proximité donc c'était problématique, c'est en plus un bâtiment mono-bloc. Voilà ce sont surtout les questions que la population se pose. Pourquoi ce choix ? C'est tout et donc leur avis n'a jamais été pris en compte, il a été entendu mais pas écouté.

**Monsieur HOULLEGATTE** : Nous avons fait des analyses multicritères, on ne va pas y revenir mais elles sont complètement à votre disposition, à partir desquelles nous avons pris une décision, c'est vrai quand une décision est prise, il y a des déçus parce que nous n'allons pas dans leur sens, c'est tout à fait normal et logique mais nous l'avons fait et je le dis de façon posée, de façon réfléchie et de façon concertée.

**Monsieur LEJAMTEL** : C'est un complément, c'est à dire que si le choix est fait de fermer l'école de l'Amont Quentin, et c'est le cas, comment se fait-il que de manière concomitante, il n'y ait pas eu les investissements qui sont prévus pour les écoles Noblet, pour les écoles du réseau, même pour les écoles Doisneau, enfin pour tout un tas d'écoles ; c'est à dire puisqu'il y a eu un diagnostic très précis de fait sur des critères très précis, notamment sur l'absence de cantine ou ce genre de choses, mais il y a des travaux qui doivent être faits dans un certain nombre d'écoles pour les remettre en état. Je crois que cela serait bien de pouvoir bénéficier des investissements.

**Madame THIEULENT** : Tout d'abord pour ce qui concerne les éléments apportés par Monsieur Bourdon, le choix en effet comme le disait Jean-Michel, a été fait à partir de plusieurs critères très différents les uns des autres. Et pour le choix essentiel qui avait occupé tout le monde entre d'un côté une hypothèse regroupement de l'école Amont Quentin vers Baquesne ou bien alors un regroupement des maternelles vers Coquelicot et la fermeture de l'école Noblet, il faut savoir que dans ce secteur là les parents ont déjà vécu deux fermetures d'écoles et avaient digéré dans les 10 années précédentes deux fermetures d'écoles et nous avons donc ici aussi une très forte mobilisation bien sûr du secteur et du quartier pour le maintien de cette école-là, et ce qui a été également parfaitement légitime. Il était excessivement difficile de prendre une décision et si nous avons pris la décision de fermer l'école Noblet, je pense qu'il y aurait les mêmes critiques, exactement les mêmes critiques qui seraient formulées, on nous aurait dit que ce n'était pas cette école qu'il fallait fermer mais que c'était Amont Quentin, donc on a pris la décision. On a essayé de prendre la meilleure décision possible, c'est très sensible, très difficile mais on a essayé de faire véritablement au mieux.

Quant à ce qui concerne l'état de nos de bâtiments scolaires, je rassure Monsieur LEJAMTEL, nos écoles sont en bon état, nous investissons chaque année 400 000 euros dans les bâtiments. Baquesne a été totalement rénovée de fond en comble ; sur l'ensemble du secteur, il y a effectivement peut être. un établissement qui est dans une situation un tout petit peu plus fragile, c'est l'école Doisneau qui a des bâtiments en bon état et d'autres bâtiments qui méritent en effet quelques interventions mais ces interventions seront menées l'année prochaine, comme cette année nous allons encore avoir quasiment 300 000 euros d'intervention dans ce secteur et dans les autres secteurs et nous allons avoir également une grande opération d'informatisation de nos écoles et l'école Basquesne sera concernée. Dans ce contexte, le conseil municipal a adopté le principe de la désaffectation de l'école de son usage scolaire, ce qui permettra de mener une réflexion sur la réaffectation des bâtiments.

POUR 98

CONTRE 40

ABSTENTION 13

NPPV 0

### **43 - Désaffectation du logement de fonction de l'école Alma**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Les professeurs des écoles ne bénéficiant plus de droit au logement, le conseil municipal a donné son accord sur la désaffectation de son usage scolaire du logement de fonction se trouvant dans l'enceinte de l'école maternelle Alma, rue de l'Alma sur le territoire de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

POUR 138                      CONTRE 0                      ABSTENTION 13                      NPPV 0

### **44 - Présence éducative sur le net – Signature d'une charte départementale et d'une convention avec la maison des adolescents de la Manche**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

En septembre 2012, la ville de Cherbourg-Octeville a répondu à un appel à projets lancé par la Caisse des Allocations Familiales de la Manche pour la mise en place d'une expérimentation de trois ans d'un projet de présence éducative sur le net. Cette phase d'expérimentation a pris fin en 2015 et le dialogue entre les professionnels et les jeunes s'est instauré, le contact étant établi avec plus de 2000 jeunes. Le projet fait l'objet d'une coordination locale, assurée par la commune déléguée mais aussi d'une coordination départementale confiée par la CAF et le conseil départemental à la Maison des Adolescents de la Manche (MADO). La MADO a rédigé une charte départementale dont l'objet est de porter à connaissance l'action des Promeneurs du Net et de préciser leur cadre d'intervention. Le conseil a autorisé la signature de la charte départementale « Promeneurs du Net » pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ainsi que la signature de la convention entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et le groupement de coopération Maison des Adolescents de la Manche pour l'utilisation du logo et du nom promeneur du Net.

POUR 147                      CONTRE 0                      ABSTENTION 4                      NPPV 0

### **45 - Organisation d'une course cycliste « Michel LAIR en Cotentin » - Subvention à l'amicale cycliste octevillaise**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

Le conseil a autorisé le versement d'une subvention de 3 050 euros à l'amicale cycliste octevillaise pour l'organisation de la course « MICHEL LAIR en Cotentin ».

POUR 146                      CONTRE 0                      ABSTENTION 5                      NPPV 0

### **46 - Ex Magasin Chapitre – Déspécialisation du bail et autorisation de sous-location**

Rapporteur : M. HOULLEGATTE

En 1998, la ville a transformé les anciennes halles situées place centrale afin de permettre l'installation d'un magasin culturel. En janvier 2008, le bail commercial avec la société ALSATIA pour l'exploitation d'un magasin culturel sous l'enseigne CHAPITRE a été renouvelé le 29 Mars 2014, ce commerce spécialisé a fermé ses portes et le bâtiment n'est plus exploité depuis. En octobre 2015, le conseil municipal a délibéré favorablement pour permettre la déspécialisation du bail afin d'ouvrir la possibilité de nouvelles activités. La société CPR-Tourlaville Distribution, titulaire du bail, a renoncé à son projet de création d'une activité de vente et de transformation de produits alimentaires. Porteurs d'un projet portant sur une activité de café-théâtre, spectacle, bar-restaurant et d'autre part un magasin d'équipement de la personne, Monsieur et Madame DUVAL ont proposé de reprendre le bail. La ville a été sollicitée pour donner son agrément pour permettre le transfert de bail à la SARL La Scène. Le conseil municipal a donné son accord sur le changement de titulaire du bail commercial conclu initialement avec la société Tourlaville Distribution au profit de la SARL La Scène et a autorisé le Maire à signer un avenant pour permettre l'exercice de tous types d'activités et la sous location d'une partie du bien. Le conseil a également donné son accord pour le renouvellement du bail commercial de l'immeuble à partir du 4 Janvier 2017 pour une période de 9 années aux mêmes conditions et charges.

POUR 147                      CONTRE 0                      ABSTENTION 4                      NPPV 0

### **47 - Subventions versées aux budgets annexes de la communauté urbaine en 2015**

M. LEPOITTEVIN

Le conseil a approuvé les participations du budget principal au financement des budgets annexes, accordées pour l'exercice 2015 :

Budget abattoir	3 644,32
Budget Bâtiments d'activités	11 775,07
Budget Transport	3 148 211,77
Budget déchets ménagers et assimilés	3 297 077,49

POUR 115                      CONTRE 0                      ABSTENTION 36                      NPPV 0

**Monsieur DELESTRE :** Je souhaite poser une question sur l'abattoir, par rapport à son avenir et du fait que le périmètre de la future agglomération ne comprend pas Carentan.

**Monsieur LEPOITTEVIN** suggère que la question soit traitée dans le cadre des budgets annexes.

**48 - Budgets annexes - camping, panneaux photovoltaïques, creusement de fosses, port de plaisance, locations, parkings, espaces d'activités économiques et transport – Affectation du résultat de fonctionnement – Exercice 2015**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif. L'arrêt des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Le conseil municipal a affecté en section d'investissement sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :

Budget panneaux photovoltaïques	40 247,82
Budget « port de plaisance »	40 000,00
Budget « locations »	3 538,12
Budget « parkings »	20 000,00
Budget espaces d'activités économiques	36 805,83
Budget transport	136 985,19

Le conseil a reporté à nouveau sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :

Budget camping	7 332,11
Budget creusement des fosses	153,13
Budget « port de plaisance »	22 159,26
Budget « locations »	99 162,99
Budget « parkings »	7 787,37
Budget espaces d'activités économiques	237 681,94
Budget transport	140 500,99

Ces affectations et reports à nouveau en section de fonctionnement seront inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 2016.

POUR 114                      CONTRE 0                      ABSTENTION 37                      NPPV 0

**49 - Budget principal et budgets annexes - abattoir, bâtiments d'activités et DMA – Affectation du résultat de fonctionnement – Exercice 2015**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a affecté en section d'investissement sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :

Budget principal	20 142 234,78
Budget abattoir	42 858,00
Budget bâtiments d'activités	57 831,44
Budget DMA	177 831,43

Le conseil a reporté sur le compte 002 « résultat de fonctionnement capitalisé », le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :

Budget principal	320 657,53
Budget abattoir	0,00
Budget bâtiments d'activités	0,00
Budget DMA	0,00

Ces affectations et reports à nouveau en section de fonctionnement seront inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 2016.

Intervention de Jean-Michel MAGHE pour répondre à la question posée par M. DELESTRE sur l'avenir de l'abattoir -« Je peux répondre partiellement tout de suite mais tout à l'heure, il y aura une délibération sur la prise de compétence du syndicat mixte pour l'abattoir de Carentan ».

POUR 101                      CONTRE 1                      ABSTENTION 49                      NPPV 0

## **50 - Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement - Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2015**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015, constatant que les comptes administratifs présentent un excédent d'exploitation de 1 082 406, 02 euros pour le service de l'eau et un excédent d'exploitation de 2 414 924,30 pour le service de l'assainissement, le conseil a décidé d'affecter au budget supplémentaire 2016 les résultats d'exploitation.

POUR 115                      CONTRE 0                      ABSTENTION 36                      NPPV 0

## **51 - Rapport de synthèse du budget supplémentaire 2016**

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

L'équilibre du budget supplémentaire ressort à 54 221 143,40 euros dont 51 161 724,15 euros en mouvements réels.

Le budget principal, y compris les reports, s'équilibre tous budgets confondus à hauteur de 706 862,28 euros en section de fonctionnement et à 32 301 445,06 euros en section d'investissement.

Le budget annexe lotissements : pas de crédits ouverts au BS.

Le budget annexe bâtiments d'activité : 25 000 euros pour une étude de positionnement, 18 000 euros pour des travaux d'isolation phonique au centre Louis Lumière, 5 000 euros pour la mission d'accompagnement pour une reprise en régie du service.

Le budget annexe « abattoir », 206 000,00 euro en investissement et 108 000,00 en fonctionnement pour des travaux de structure afin d'éviter la fermeture des installations.

Le budget annexe déchets ménagers et assimilés : 100 000 euros sont à ajouter pour l'entretien des conteneurs, 175 000 euros pour le remplacement d'une benne à ordures ménagères, 208 200 euros pour l'acquisition et la mise en place de nouveaux conteneurs, 38 500 euros pour des travaux dans la déchetterie de Tourlaville, 60 000 euros pour des travaux sur les autres sites (centre de tri, site de La Polle). Corrélativement, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été ajusté à hauteur de + 33 019 euros.

Le budget annexe, camping de la Saline, des compléments de crédits sont apportés à hauteur de 7 907,11 euros en fonctionnement. La reprise du résultat d'investissement conduit à l'inscription de travaux à hauteur de 50 181,25 euros.

Le budget annexe Panneaux photovoltaïques, inscription d'une dépense nouvelle de travaux à hauteur de 96 217,21 euros.

Le budget annexe des fosses, la reprise du résultat est de 153,13 euros.

Le budget annexe du port de plaisance, aucune dépense nouvelle n'a été prévue au BS.

Le budget annexe locations, la reprise des résultats 2015 permet de réduire l'emprunt au BP 2016 de 99 162,99 euros.

Le budget annexe parking, la reprise des résultats 2015 permet de réduire l'emprunt au BP 2016 de 6 482,37 euros.

Le budget annexe espaces d'activités économiques, la reprise des résultats 2015 permet de réduire totalement l'emprunt au bp 2016 pour 458 000 euros et d'autre part d'inscrire une dépense nouvelle d'investissement de 237 681,94 euros.

Le budget annexe de l'eau, y compris les reports s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 687 540,49 euros en section d'exploitation et à 3 657 753,68 euros en section d'investissement.

Le budget annexe de l'assainissement s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 296 105,78 euros en section d'exploitation et à 5 935 414,08 euros en section d'investissement.

Le budget annexe des transports : au titre des dépenses nouvelles, 118 731,99 euros afin de poursuivre la mise en accessibilité des arrêts de bus, 17 000 sont ajoutés dans le cadre de l'AMO billettique.

Le conseil a approuvé le budget supplémentaire du budget principal et de ses budgets annexes pour l'exercice 2016 et a autorisé le versement des subventions.

POUR 112                      CONTRE 0                      ABSTENTION 39                      NPPV 0



## **52 - Budget photovoltaïques - Reprise sur provision**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil municipal a donné son accord sur une reprise de provision à hauteur de 29 116,72 euros du fait que le risque sur le budget n'était plus avéré. Cette reprise s'élève à 29 116,72 euros.

POUR 147                      CONTRE 0                      ABSTENTION 4                      NPPV 0

## **53 - Attractivité du centre historique de Cherbourg – Autorisation de programme – Actualisation des crédits de paiement n°2**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Afin de renforcer l'attractivité du centre-ville historique, la communauté urbaine de Cherbourg et la ville de Cherbourg-Octeville ont engagé un programme d'investissements avec la création d'une autorisation de programme validée en conseil de communauté du 16 Décembre 2011.

Le conseil a autorisé la révision de la répartition des crédits de paiement ainsi qu'il suit :

2012 :                      326 902,80  
2013 :                      377 052,76  
2014 :                      1 429 000,25  
2015 :                      293 972,87  
2016 :                      903 648,76  
Soit un total de 3 330 577,44 euros.

POUR 114                      CONTRE 0                      ABSTENTION 37                      NPPV 0

## **54 - Bâtiments communaux – Commune déléguée de La Glacerie – Autorisation de programme (15D00021) – Révision de l'autorisation de programme n°1/2016 – Actualisation des crédits de paiement n°1/2016**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a autorisé la révision de la répartition des crédits de paiement pour les bâtiments communaux de la Glacerie ainsi qu'il suit :

2015 :                      62 458,87 euros  
2016 :                      37 982,40 euros

Soit un total de 100 441,27 euros

POUR 110                      CONTRE 0                      ABSTENTION 41                      NPPV 0

## **55 - Éclairage public – Autorisation de programme – Révision de l'autorisation de programme – Actualisation des crédits de paiement**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a autorisé la révision de l'autorisation de programme pour l'éclairage public de la Glacerie :

2015 :                      0,00  
2016 :                      106 639,97  
2017 :                      25 000,00

Soit un total de 131 639,67 euros

POUR 116                      CONTRE 0                      ABSTENTION 35                      NPPV 0

## **56 - Équipements divers – Autorisation de programme (15D00020) – Révision de l'autorisation de programme n°1/2016 – Actualisation des crédits de paiement n°1/2016**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a autorisé la révision de l'autorisation de programme dédiée aux équipements divers de La Glacerie :

2015 :                      0,00  
2016 :                      106 639,67  
2017 :                      25 000,00

Soit un montant global de 131 639,67 euros.

POUR 110                      CONTRE 0                      ABSTENTION 41                      NPPV 0

**57 - Jeux extérieurs – Autorisation de programme (15D00024) – Révision de l'autorisation de programme n°1/2016 – Actualisation des crédits de paiement n°1/2016**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a autorisé la révision de l'autorisation de programme dédiée aux équipements divers de La Glacerie :

2015 : 75 040,30  
2016 : 10 327,70

Total : 85 368,00 euros.

POUR 117 CONTRE 0 ABSTENTION 34 NPPV 0

**58 - Rénovation École Kergomard – Autorisation de programme (15D00016) – Révision de l'autorisation de programme n°1/2016 – Actualisation des crédits de paiement n°1/2016**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a autorisé la révision de l'autorisation de programme dédiée à la rénovation de l'École Kergomard sur la commune déléguée de La Glacerie :

2015 : 125 899,47  
2016 : 32 525,26

Total : 158 424,73 euros

POUR 115 CONTRE 0 ABSTENTION 36 NPPV 0

**59 - La Saillanderie – Autorisation de programme (15D00027) – Révision de l'autorisation de programme n°1/2016 – Actualisation des crédits de paiement n°1/2016**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a autorisé la révision de l'autorisation de programme dédiée au complexe sportif de La Saillanderie :

2015 : 327 047,70  
2016 : 216 314,30

Total : 543 362,00 euros

POUR 114 CONTRE 0 ABSTENTION 37 NPPV 0

**60 - Maison des arts – Autorisation de programme (15D00017) – Révision de l'autorisation de programme n°1/2016 – Actualisation des crédits de paiement n°1/2016**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a autorisé l'autorisation de programme dédiée à la Maison des Arts sur la commune déléguée de La Glacerie :

2015 : 0,00  
2016 : 76 000,00

POUR 114 CONTRE 0 ABSTENTION 37 NPPV 0

**61 - Mise aux normes de l'hôtel de communauté – Autorisation de programme (15D00003) – Révision de l'autorisation de programme n°1/2016 – Actualisation des crédits de paiement n°1/2016**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a autorisé la révision de l'autorisation de programme dédiée à la mise aux normes de l'hôtel de communauté :

2013 : 0,00  
2014 : 415 006,74  
2015 : 1 639 755,50  
2016 : 1 562 483,58

Total : 3 617 245,82 euros

**Monsieur BRUNET** : Dans les décisions qui ont été vues en début de conseil, vous avez décidé des avenants pour une somme de 1 427 912 et dans la ligne des crédits de paiement, je ne revois pas cette somme, il y a donc un écart de 15 000 euros. Est-ce que l'on peut me dire ce qu'il en est ?

**Monsieur LEPOITTEVIN** : il s'agit d'un crédit de paiement donc d'une somme globale, il s'agit d'un portefeuille dans lequel on prélève des sommes. On ne retrouve pas forcément l'avenant sur le CP.

**Madame LEBARBENCHON** : Nous souhaitons savoir quel est le coût de location de l'Espace René Lebas dans la mesure où le pôle RH va être déplacé sur ce site.

**Monsieur ARRIVÉ** : A l'occasion de la création de la commune nouvelle, et suite à la demande des agents de la RH, un regroupement des RH va être localisé sur ce site. Les collaborateurs et collaboratrices souhaitaient travailler dans un même lieu et nous avons accédé à leur demande et nous avons cherché un lieu capable de recevoir plus de 60 personnes. Cela permet aussi de créer du mouvement sur ce site qui appartient à la SHEMA, le montant de la location est de 150 000 euros par an. Ce coût a été négocié avec le propriétaire, et on a fait baisser le loyer de 72 000 euros. Dans les semaines qui viennent, nous vous présenterons les autres locaux. Donc le premier déménagement vient d'avoir lieu et c'est le pôle RH.

La volonté est de répondre à la demande des agents. Les déménagements se dérouleront sur plusieurs mois. Jean-Michel MAGHE précise que la difficulté est d'éviter le mitage.

POUR 115                      CONTRE 0                      ABSTENTION 36                      NPPV 0

**62 - Rénovation Suzanne Brès - Autorisation de programme (15D00015) - Révision de l'autorisation de programme n°1/2016 - Actualisation des crédits de paiement n° 1/2016**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a autorisé la révision de l'autorisation de programme dédiée à la rénovation de l'école Suzanne Brès :

2015 :                      32 589,86  
2016 :                      1 628 117,14  
Total :                      1 660 707 euros

POUR 115                      CONTRE 0                      ABSTENTION 36                      NPPV 0

**63 - Réhabilitation de la STEP EST - Autorisation de programme (15D00011) - Actualisation des crédits de paiement n°1/2016**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a autorisé la révision de l'autorisation de programme dédiée à la réhabilitation de la STEP EST :

2009 :                      1 246 329,32  
2010 :                      10 750 202,48  
2011 :                      9 128 591,37  
2012 :                      8 613 454,74  
2013 :                      1 370 088,89  
2014 :                      247 500,92  
2015 :                      0,00  
2016 :                      274 415,61

Total : 31 630 583,93 euros

POUR : 112                      CONTRE 0                      ABSTENTION 39                      NPPV 0

**64 - Réhabilitation de la STEP OUEST - Autorisation de programme (15D00012) - Actualisation des crédits de paiement n°1/2016**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a autorisé la révision de l'autorisation de programme dédiée à la réhabilitation de la STEP OUEST :

2010 :                      5 633,84  
2011 :                      218 458,91  
2012 :                      2 071 730,10  
2013 :                      4 382 234,36  
2014 :                      1 228 381,15  
2015 :                      141 134,98  
2016 :                      248 810,69

Total :                      8 296 384,03

POUR 115                      CONTRE 0                      ABSTENTION 36                      NPPV 0

**65 - Développement du numérique – Autorisation de programme (15D00005) – Actualisation des crédits de paiement n°1/2016**

Le conseil a autorisé la révision de l'autorisation de programme dédiée au développement numérique :

2015 :	218 829,20
2016 :	1 094 146,00
2017 :	1 047 258,00
2018 :	364 318,00
2019 :	74 233,80

Total : 2 798 785 euros

POUR 138                      CONTRE 0                      ABSTENTION 13                      NPPV 0

**66 - Enlèvement des ordures ménagères sur les terrains de camping et de caravaning – Assujettissement au titre de l'année 2017**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil a institué à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 la redevance à percevoir sur les propriétaires de terrains de camping et caravaning desservis par le service d'enlèvement des ordures ménagères et a assujetti au titre de 2017 les propriétaires du camping de Collignon, des cottages de Collignon, du camping de la Granchette, du camping municipal de La Glacerie, du camping du café de l'aéroport, du chemin de la Bascule, du camping de l'IGESA.

POUR 143                      CONTRE 0                      ABSTENTION 8                      NPPV 0

**67 - Taxe d'habitation – Détermination de la politique d'abattements**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil municipal :

- a institué un abattement général à la base de 15 % de la valeur locative moyenne des logements, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 ;
- a fixé les taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille à 10 % de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge et à 15 % pour chacune des personnes à charge suivantes, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 ;
- a institué un abattement spécial de 15 % de la valeur locative moyenne des logements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- a institué un abattement spécial de 10 % de la valeur locative moyenne des logements en faveur des personnes handicapées ou invalides, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017

POUR 140                      CONTRE 2                      ABSTENTION 8                      NPPV 0

**68 - Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil municipal décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les logements vacants à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017

**Monsieur BRUNET** : dernièrement, sur la page d'avant, il était indiqué qu'il existait 500 logements vacants, des logements sociaux et nous nous posons la question : est-ce bien raisonnable de taxer le parc privé alors que le parc public n'est pas occupé à 100 % ?

**Monsieur FAGNEN** : Très rapidement, je rappelle que le parc public est aussi concerné par cette taxe. Sur les logements vacants, ainsi que l'indique la délibération, il y a des critères bien précis. Nous sommes dans une vacance de longue durée avec des propriétaires qui se montrent récalcitrants à opérer des rénovations dans les logements pour les mettre dans des conditions décentes sur le marché. Il est tout à fait logique que notre collectivité puisse utiliser un outil coercitif. Nous avons bien conscience que nous sommes dans un marché détendu et cela n'empêche pas que nous ayons une action forte pour la rénovation du parc privé. Cela a commencé à porter ses fruits, nous en reparlerons tout à l'heure dans le cadre de la politique de l'habitat et notamment du RHI THIRORI. Mais même dans un contexte de marché détendu, il est essentiel que la collectivité mette en action tous les outils qui s'offrent à elle pour améliorer le parc privé.

**Monsieur BRUNET** : La problématique pour le parc privé est que les propriétaires ne peuvent pas toujours faire, ils n'ont pas les moyens.

**Monsieur ARRIVÉ** : Si tel était le cas, je vous rappelle que la collectivité met en œuvre des aides à l'habitat privé pour les propriétaires occupants, aides qui sont soumises régulièrement au conseil municipal et également aux propriétaires bailleurs.

POUR 117

CONTRE 30

ABSTENTION 3

NPPV 0

### **69 - Contribution économique territoriale (CET) - Politique d'exonération**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil municipal décide d'exonérer de la cotisation foncière des entreprises, pour une durée de cinq ans, et à hauteur de 100 %, les opérations suivantes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

\* créations et extensions d'établissements industriels, d'établissements de recherche scientifique et technique, et de services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique

\* reconversions en établissements industriels, en établissements de recherche scientifique et technique, et en services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique

\* reprises d'établissements industriels en difficulté, reprises d'établissements en difficulté exerçant une activité de recherche scientifique et technique, et reprises d'établissements en difficulté exerçant une activité de services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique

- décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, à hauteur de 100 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450.000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement « art et essai » au titre l'année de référence.

- décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, à hauteur de 100 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

① Les théâtres nationaux

② Les autres théâtres fixes

③ Les tournées théâtrales et les théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique

④ Les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales

⑤ Les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés-concerts, les music-halls et les cirques

⑥ Les spectacles musicaux et de variétés

- décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les activités des établissements publics administratifs d'enseignement supérieur ou de recherche gérées par des services d'activités industrielles et commerciales mentionnés à l'article L. 313-1 du code de la recherche et à l'article L. 711-1 du code de l'éducation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence ».

**Monsieur LEJAMTEL** : Je souhaiterais avoir une précision sur les reconversions en bâtiments industriels, est-ce qu'il y a un certain nombre d'exemples qui peuvent être exposés ?

**Monsieur LEPOITTEVIN** : Je ne peux pas répondre ainsi, il convient que l'on interroge les impôts. Nous prenons note de votre question et vous adresserons un courrier sur cette question.

POUR 147

CONTRE 0

ABSTENTION 3

NPPV 0

### **70 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil municipal décide d'accorder le dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Ce dégrèvement est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur.

POUR 145

CONTRE 0

ABSTENTION 5

NPPV 0

### **71 - Taxe sur les cessions de terrains nus rendus constructibles**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Le conseil municipal décide d'instituer la taxe sur les cessions de terrains nus devenus constructibles, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

POUR 116                      CONTRE 0                      ABSTENTION 34                      NPPV 0

### **72 - Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)**

Le conseil municipal décide de fixer le coefficient multiplicateur à 8,50 pour la fixation du tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

**Monsieur HUBERT** : La loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité a supprimé la taxe sur l'électricité pour la remplacer par la taxe sur la consommation finale d'électricité pour les ménages et les clients professionnels au profit des communes et des départements. Les taxes et contributions constituent en moyenne un tiers de la facture des ménages. La TCFE pour sa part représente donc environ 6,5 % de la facture totale d'énergie. En cette période de crise économique, morale et financière, le coefficient multiplicateur aurait dû être fixé à 0 ou 2, au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 ; je vais donner un exemple, pour un ménage consommant 10 000 KW/h par an, le coût de cette taxe en sachant qu'on parle en MGW/h à 0,75, on applique le coefficient multiplicateur à 12,75 sachant que l'on est en MGW/h ; donc cela fait 90 euros par an pour un ménage auquel on ajoute la TVA ; aussi, nous voterons contre cette délibération.

**Monsieur DELESTRE** : Nous voterons également contre cette délibération car nous sommes contre cette taxe qui obère le prix du KW/h alors que l'électricité est un bien de première nécessité ; donc, il ne faut pas rajouter des taxes.

**M. le Maire** pour indiquer que l'on ne rajoute pas des taxes mais uniformise le taux.

POUR 104                      CONTRE 39                      ABSTENTION 7                      NPPV 0

### **73 - Projet urbain de cohésion sociale – Participation financière à la programmation 2016 du contrat de ville – Subvention à la MEF du Cotentin**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil vote les subventions ci-dessous et autorise la passation des conventions subséquentes avec les bénéficiaires :

- Clauses d'insertion : 4 000 euros ;
- Cités Labs : 6 000 euros ;
- Passerelle : 5000 euros
- Parcours dynamique vers l'emploi pour les jeunes : 6 000 euros.

Madame LAUNOY ne participe pas au vote.

POUR 143                      CONTRE 0                      ABSTENTION 6                      NPPV 1

### **74 - Fonds de solidarité pour le logement – Participation 2016**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le Fonds de Solidarité pour le Logement, piloté par le Département, permet d'accompagner les Manchois lors de l'accès à un nouveau logement adapté à leurs ressources et à la composition du foyer, mais aussi de les aider à se maintenir dans leur logement dans des conditions de vie décentes, notamment par la participation au paiement de leur loyer ou des fournitures d'eau et d'énergie.

Le conseil municipal autorise le versement d'une participation financière de 70 879 euros au dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement.

POUR 150                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0                      NPPV 0

### **75 - Fonds d'aide aux jeunes – Participation 2016**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le fonds d'aide aux jeunes a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans, en favorisant leur insertion professionnelle et sociale. Il permet d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 600 euros maximum par an et par jeune.

Le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 9 099 euros à COALLIA, gestionnaire de ce dispositif.

POUR 148                      CONTRE 0                      ABSTENTION 2                      NPPV 0

**76 - Construction d'un centre de loisirs sans hébergement - Commune déléguée de Tourlaville - Cherbourg-en-Cotentin**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

La ville de Tourlaville a pour projet la construction d'un centre de loisirs sans hébergement sur l'emprise de l'ex coopérative légumière du Becquet, afin d'y transférer le centre de Loisirs du Bas des Traînes qui occupe actuellement des locaux vieillissants et non adaptés aux besoins fonctionnels et pédagogiques de ce type de service.

Afin de sélectionner un architecte qui sera chargé de la réalisation du projet, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé, concours restreint qui se déroule en deux phases. La livraison des locaux est prévue en Mai 2018. Le coût d'objectif pour la tranche 1 est évalué à 1 615 000 euros H.T.

Le conseil a approuvé le principe de l'opération, a autorisé la sollicitation des subventions les plus larges, a désigné les membres du jury de concours et a autorisé le dépôt du permis de construire.  
(membres titulaires : M. LEPOITTEVIN, Mme LORIMIER, Monsieur MAGHE, Monsieur FEUILLY, Monsieur GOUREMAN ; membres suppléants : M. PINEL, M. SOURISSE, M. LIOT, Mme TIFFREAU, M. TAUPIN) ».

POUR 149                      CONTRE 0                      ABSTENTION 1                      NPPV 0

**77 - Propriété communale - Immeuble sis 60 rue Médéric - Commune déléguée de Tourlaville - Avenant au bail commercial**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

En raison d'importants travaux rue Médéric, cette voie a été fermée à la circulation. Afin de prendre en compte le préjudice économique de la SARL Garage de la Divette, le conseil municipal a donné son accord sur une réduction du loyer mensuel qui est porté à 500 euros au lieu de 1 518,14 euros de Juillet à Octobre 2016 et a autorisé le maire à signer l'avenant au bail et à régler les frais d'enregistrement de l'acte qui s'élève à 125 euros.

POUR 146                      CONTRE 0                      ABSTENTION 4                      NPPV 0

**78 - Appel à projet « Soutien à l'emploi sportif en association »**

Rapporteur : M. LEPOITTEVIN

Le conseil municipal a approuvé la mise en place de l'appel à projet : « soutien à l'emploi sportif en association » par la commune déléguée de Tourlaville, a autorisé le versement de l'aide à l'emploi et la signature de tous documents y afférent ; le projet porte sur un total de 400 heures pour un montant de 6000 euros ».

**Monsieur CLUGERY** : je souhaiterais savoir si cela rentre dans le budget global des subventions ou s'il s'agit d'un avenant pour l'attribution d'une aide.

**Monsieur LEPOITTEVIN** : il s'agit d'un avenant complémentaire, il ne s'agit pas d'une aide à l'association. C'est un partenariat entre la ville et les clubs sportifs qui ont des animateurs mis à disposition pour encadrer nos écoles d'éveil sportif ou les pass-loisirs.

**Monsieur CLUGERY** : Est-ce que vous encouragez ce genre de pratique dans les associations ou il s'agit de pérenniser les associations qui auraient déjà pris cette orientation.

**Monsieur LEPOITTEVIN** : C'est un appel à projet, nous verrons comment ils répondront. Les objectifs du dispositif sont de soutenir les associations qui emploient des éducateurs sportifs, renforcer le lien entre les animations sportives municipales et les clubs sportifs, renforcer le dispositif d'encadrement et d'aide à l'encadrement des écoles de sports associatives, renforcer la collaboration entre les acteurs du sport ».

POUR 143                      CONTRE 0                      ABSTENTION 7                      NPPV 0

**79 - 4<sup>ème</sup> modification simplifiée du PLU – Mise en concordance du PLU avec les dispositions du livre 1 du code de l’urbanisme – Modalités de mise à disposition du public**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil a donné son accord pour organiser la mise à disposition du public de la quatrième modification simplifiée du PLU pendant un mois accompagné des avis émis par les personnes associées et les communes membres.

POUR 145                      CONTRE 0                      ABSTENTION 5                      NPPV 0

**80 - Révision du PLU pour réduction d’un EBC du Maupas – Bilan de concertation**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Une révision du PLU aux fins de réduire un espace boisé classé, secteur de la rue du Maupas a été prescrite pour permettre la construction d’un service d’éducation spécialisé et de soins à domicile (SESSAD) d’une capacité d’accueil de 20 salariés et comprenant des salles éducatives et de psychomotricité, d’une surface plancher de 650 m2.

Le projet de mise en révision a été soumis à la concertation.

Le conseil municipal a constaté que la procédure de concertation s’est déroulée conformément à la législation en vigueur et a arrêté le bilan de la concertation qui sera joint au dossier de l’enquête publique du PLU.

POUR 148                      CONTRE 0                      ABSTENTION 2                      NPPV 0

**81 - Révision du PLU pour réduction d’un EBC rue du Maupas – Commune déléguée de Cherbourg-Octeville – Arrêt du projet du PLU**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Une révision du PLU aux fins de réduire un espace boisé classé, secteur de la rue du Maupas a été prescrite pour permettre la construction d’un service d’éducation spécialisé et de soins à domicile (SESSAD) d’une capacité d’accueil de 20 salariés et comprenant des salles éducatives et de psychomotricité, d’une surface plancher de 650 m2. Le conseil a arrêté le projet de plan local d’urbanisme conformément à l’extrait du rapport de présentation modifié et l’extrait de règlement graphique modifié. Conformément aux dispositions en vigueur, le projet de plan local d’urbanisme révisé pour réduction de l’espace boisé rue du Maupas sera soumis, à l’initiative du Maire, à l’examen conjoint des personnes publiques associées préalablement à l’ouverture de l’enquête publique.

POUR 145                      CONTRE 0                      ABSTENTION 5                      NPPV 0

**82 - Permis de construire pour l’extension de l’école Eglantine – Commune déléguée de Tourlaville**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer et à procéder aux formalités administratives afférentes à la demande de permis de construire pour l’extension de l’école Eglantine du fait du regroupement des classes primaires de l’école V. Hugo et maternelles de l’école Eglantine.

**Monsieur LEPOITTEVIN** : L’extension de l’école Eglantine, fusionnée en 2007, a été faite en concertation avec l’éducation nationale. Il convenait de revoir cette école, distante de l’école Victor Hugo de 500 mètres. L’école Victor Hugo est excessivement grande, occupée par 8 classes, qui ne sont utilisées aujourd’hui que par deux, voire trois classes en fonction de la répartition des élèves. Il nous a semblé donc opportun de recentrer l’école dans le quartier Eglantine qui est un quartier ciblé, dans le cadre du PRU. Un travail important est fait dans ce quartier avec la gestion urbaine de proximité. Il s’agit là du premier acte du renouvellement urbain autour de ce projet d’extension, pour en faire une école recentrée sur son quartier.

POUR 147                      CONTRE 0                      ABSTENTION 3                      NPPV 0

**83 - Aides aux ravalements de façade – Accompagnements des ravalements de façades sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville : attributions d’aides à la réalisation des travaux**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

La commune déléguée de Cherbourg-Octeville accorde depuis 1991 une aide au ravalement des façades visibles de la voie publique, sous forme de subvention.

Le conseil a autorisé le versement d’une subvention de 1 108,98 euros à Madame LAURENT Charlotte domiciliée 34 rue de la Buaille à Cherbourg-Octeville pour le ravalement de la façade d’un immeuble sis à la même adresse. Cette subvention correspond à 30 % du montant des travaux.

POUR 147                      CONTRE 0                      ABSTENTION 3                      NPPV 0



#### **84 - Acquisition bâtiment 12 avenue de Paris – Versement d’une indemnité forfaitaire**

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Afin de permettre la création d’un accès menant au parking public sis avenue de Paris, la ville de Cherbourg-Octeville a autorisé l’acquisition d’une partie d’immeuble sis 12 avenue de Paris. L’accès au parking a été détruit lors des inondations de 2011.

Dans le cadre des négociations intervenues avec la SCI les Rouges Terres, propriétaire de l’ensemble du bâtiment, il convient de répondre aux nouvelles demandes de cette dernière par le versement d’une indemnité forfaitaire de 34 910,15 euros et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents inhérents à cette transaction.

POUR 145                      CONTRE 0                      ABSTENTION 5                      NPPV 0

#### **85 - Création d'une galerie d'art contemporain dans le bâtiment ex bains douches 8 rue Notre Dame du Vœu - Acquisition d'une parcelle sise 32 rue du Président Loubet appartenant à l'association La Confiance**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Afin de créer une galerie d’art contemporain dans le bâtiment ex bains douches sis 8 rue Notre Dame du Vœu, il convient de procéder à l’acquisition d’une parcelle de terrain sise 32 rue Président Loubet à l’association Confiance, ceci afin que le bâtiment réponde aux normes d’accueil du public, d’accessibilité et d’accès des secours.

Le conseil a autorisé l’acquisition d’une partie de la parcelle 129 AT 544 d’une superficie d’environ 162 m2 au prix de 24 300 euros ainsi que le versement d’une indemnité de 25 000 euros relative aux frais de reconstitution des places de parking supprimées. Le conseil a également autorisé la réalisation des travaux nécessaires. Le maire a été habilité à signer tous les actes inhérents à cette transaction.

**Madame GENTILE** : Cette galerie, si tout va bien, ouvrira en début d’année 2017 ; la convention qui nous lie à Jacques Adrien Martin précise que tous les travaux seront pris en charge par ce dernier.

**Monsieur BRUNET** : Je me pose la question sur l’intérêt de l’ouverture d’une nouvelle galerie par rapport à ce qui existe déjà à Cherbourg.

**Madame GENTILE** : il n’existe pas de lieu dédié à l’art contemporain, puisque le musée Thomas HENRY que vous connaissez a des collections qui s’arrêtent au tout début du 19<sup>ième</sup> siècle, d’où l’intérêt de pouvoir avoir un lieu pour les artistes contemporains, et il y en a beaucoup dans notre région. Donc c’est complémentaire avec les équipements que nous possédons déjà.

POUR 117                      CONTRE 2                      ABSTENTION 31                      NPPV 0

#### **86 - Règlement du cimetière commune déléguée de La Glacerie - Cherbourg-en-Cotentin – Modification de l'article 22**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Dans un souci d’uniformisation des pratiques sur l’ensemble des territoires de Cherbourg-en-Cotentin, le conseil a autorisé la modification de l’article 22 du règlement intérieur du cimetière de La Glacerie « *les sommes à percevoir pour l’achat de concessions, fixées par délibération du conseil municipal, seront versées dans la caisse du receveur municipal de Cherbourg-en-Cotentin : pour la commune* ».

POUR 143                      CONTRE 0                      ABSTENTION 7                      NPPV 0

#### **87 - Délégation de service public relative au gîte de la manufacture – Commune déléguée de La Glacerie– Rapport annuel du délégataire du 01/07/2014 au 30/06/2015**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel de Laurence TAJA, relatif à la gestion et l’exploitation du gîte de la Manufacture implanté au village de la Verrerie via un contrat de régie intéressée.

POUR 145                      CONTRE 0                      ABSTENTION 5                      NPPV 0

#### **88 - Nouvelle dénomination du centre socioculturel**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil municipal a pris acte de la nouvelle dénomination du centre culturel des Rouges Terres situé sur la commune déléguée de La Glacerie qui s’appelle désormais LA MOSAÏQUE.

POUR 144                      CONTRE 0                      ABSTENTION 6                      NPPV 0

**89 - Centre socioculturel des rouges terres – Partenariat avec l’institut médico-éducatif « Jean Itard »**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à une convention avec l’Institut Médico-Educatif « Jean Itard » sis sur la commune déléguée de La Glacerie portant sur un partenariat permettant aux usagers du centre culturel et aux usagers de l’IME de partager des temps de loisirs organisés à l’initiative du centre culturel.

POUR 146                      CONTRE 0                      ABSTENTION 4                      NPPV 0

**90 - Crédits scolaires – Fonctionnement et investissement 2016**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil municipal a fixé les crédits scolaires de la commune déléguée de La Glacerie à l’identique de ceux votés en 2015. Les dépenses seront imputées aux articles 6067 « fournitures scolaires », 6248 « frais de transport », 61558 « entretien matériel », 6135 « location matériel », 658 « autres charges de gestion courante » et 2183 « matériel bureau et informatique » du budget 2016

POUR 148                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0                      NPPV 0

**91 - Mise en place d’une garderie périscolaire dans les écoles maternelles Brès et Kergomard**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Les groupes scolaires primaires Henri Menut, Bellevue et Louis Lucas de Néhou, étendu à l’école maternelle concernant ce groupe bénéficient depuis de nombreuses années d’un service municipal de garderie périscolaire. Dans un souci d’équité, il est proposé de décider d’étendre ce service aux écoles maternelles Suzanne Brès et Pauline Kergomard à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

POUR 143                      CONTRE 0                      ABSTENTION 7                      NPPV 0

**92 - Projet d’extension et de rénovation du groupe scolaire Suzanne Brès avec création d’une salle de motricité et d’une classe supplémentaire – Procédure MAPA selon article 28 du CMP – Avenants relatifs aux différents lots**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

L’école Suzanne Brès a été construite dans les années 1970 et il convenait de procéder à sa modernisation et à son extension avec la création d’une salle de classe supplémentaire afin de répondre à l’accroissement de la population. Une procédure adaptée a été engagée le 10 Octobre 2015 afin de sélectionner les entreprises. Les marchés ont été signés et notifiés et au cours du déroulement du chantier, des adaptations et des prestations supplémentaires nécessitent des avenants aux marchés pour revoir les prestations des différents lots. Le conseil municipal a donné son accord pour la passation desdits avenants et a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à leurs signatures. Les dépenses seront imputées à la ligne de crédit 49637 de l’article 2313-211 « immobilisations en cours-construction Brès » du budget 2016.

POUR 147                      CONTRE 0                      ABSTENTION 3                      NPPV 0

**93 - Complément à la délibération n° 150-2015 du conseil municipal de la Glacerie du 12 novembre 2015 – Régularisation cadastrale parcelles cadastrées section AO n° 476 et 480 – Vente à Monsieur Christophe LANGEVIN – Précision prix de vente**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Suite à une régularisation cadastrale, le conseil municipal a confirmé son accord à la vente des parcelles cadastrées section AO n°476 et 480 sises sur le territoire de la commune déléguée de La Glacerie à Monsieur Christophe LANGEVIN et a retenu comme prix de vente les tarifs suivants, conformes à l’avis de France Domaine, à savoir, parcelle A0 n° 476 au prix de 1,39 euros/m2 et parcelle A0 n° 480 au prix de 30,00 euros/m2. Le maire a été autorisé à intervenir à la signature de l’acte notarié

POUR 143                      CONTRE 0                      ABSTENTION 7                      NPPV 0

**94 - Parcelle cadastrée section AO N° 295 – Vente au profit de M. et Mme Michel TRAVERT**

Rapporteur : M. LINCHENEAU

Le conseil a autorisé la vente à Monsieur et Madame Michèle TRAVERT d’une emprise de 200 m2 à prélever sur la parcelle cadastrée A0 n°295 sur le territoire de la commune déléguée de La Glacerie au prix de vente de 0,50 euros/m2 conformément à l’avis de France Domaine. Le Maire a été autorisé à intervenir à la signature de l’acte notarié. Les frais de notaire, bornage et de clôture seront pris en charge par les acquéreurs.

POUR 145                      CONTRE 0                      ABSTENTION 5                      NPPV 0

**95 - Syndicat mixte du Cotentin – Modification statutaire – Extension de la compétence Abattoir –  
Prise en compte du projet de Carentan**

Rapporteur : M. MAGHE

Le conseil municipal a approuvé la modification des statuts du syndicat mixte du Cotentin en son article 2 afin de permettre la participation du syndicat aux travaux de démantèlement de l'abattoir de Cherbourg ainsi que sa participation aux travaux d'investissement du futur abattoir de Carentan ;

**Monsieur MAGHE** : Par rapport à la question posée par M. DELESTRE du fait de création du grand Cotentin, le syndicat mixte sera amené à disparaître, et les compétences seront transférées à l'EPCI, donc pas de problème.

Il a été voté un budget de fonctionnement et d'investissement pour maintenir l'abattoir de Cherbourg dans de bonnes conditions de fonctionnement jusqu'à la construction du nouvel abattoir de Carentan dont le lancement de l'APS devrait intervenir après les vacances. Un comité de pilotage est prévu en septembre pour lancer l'APS ; donc les choses avancent. Nous avons été interrogés par la direction départementale de la protection des populations quant à la pérennité de l'abattoir et son activité ; il avait été répondu que le syndicat mixte du Cotentin s'engageait dans la construction de l'abattoir de Carentan. Donc des petits travaux de maintenance pour l'abattoir de Cherbourg et une plus importante concernant une intervention sur les faux plafonds de l'abattoir pour des raisons de présence de poussière et des choses comme cela. Donc le strict minimum est fait jusqu'au démarrage de l'abattoir de Carentan mais il ne devrait pas y avoir normalement de perturbations fortes du fait du changement de portage et de gouvernance.

**Monsieur HUBERT** : J'aimerais savoir où sera implanté l'abattoir de Carentan ?

**Monsieur MAGHE** : Le lieu retenu est le site du marché des bovins ; il y a déjà une station d'épuration, c'est la raison pour laquelle l'investissement est vraiment au minimum.

POUR 146                      CONTRE 0                      ABSTENTION 4                      NPPV 0

**96 - Travaux d'étanchéité de la toiture terrasse et aménagement du niveau 6 du centre culturel –  
Avenants aux marchés – Signature - Autorisation**

Rapporteur : M. MAGHE

Le conseil a autorisé la passation d'avenants en prolongation de délais aux marchés de travaux d'étanchéité de la toiture terrasse du Centre culturel et d'aménagement du niveau 6 du centre culturel.

POUR 147                      CONTRE 0                      ABSTENTION 3                      NPPV 0

**97 - Travaux de mise en sécurité et de restructuration du centre culturel – Avenants aux marchés –  
Signature - Autorisation**

Rapporteur : Monsieur MAGHE

Le conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants aux marchés de mise en sécurité et de restructuration du centre culturel avec entreprises suivantes :

\* avenants en plus ou moins- value

Lot n°6 – Menuiseries acier – mur rideau, marché avec l'entreprise AMC FOLLIOUOT avenant en plus- value d'un montant de 1249.00 € HT portant le montant du marché à 346 086.39 € HT

lot n°7 Menuiseries intérieures – marché avec l'entreprise AMC FOLLIOUOT, avenant en plus- value d'un montant de 6 637.64 € HT portant le montant du marché à 959 894.61 € HT

lot n°10 – Electricité marché avec l'entreprise MASSELIN, avenant en plus- value d'un montant de 2 374.73 € HT portant le montant du marché à 905 660.84 € HT

Lot n°11 – Peinture revêtements muraux – marché avec l'entreprise LEFEVRE, avenant en plus- value d'un montant de 952.22 € HT portant le montant du marché à 297 306.59 € HT.

Lot n°12 – Revêtements de sols souples – marché avec l'entreprise VIGER, avenant en plus- value d'un montant de 5 721.13 € HT portant le montant du marché à 167 685.73 € HT.

\* avenants en prolongation de délai

Prolongation du délai d'exécution pour les lots n°3, 6, 7, 10, 11 et n°12 jusqu'au 26 août 2016.

POUR 145                      CONTRE 0                      ABSTENTION 5                      NPPV 0

**98 - Travaux de mise en sécurité et de restructuration du café du théâtre - Avenants aux marchés - Signature – Autorisation**

Rapporteur : M. MAGHE

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants aux marchés pour les travaux de mise en sécurité et restructuration du café du théâtre, avec les entreprises suivantes :

\* avenants en plus ou moins-value

Lot n°3 « serrurerie véranda », marché avec l'entreprise Miroiterie Lemasson, avenant d'un montant de 6000 € HT, portant le montant du marché à 330 330.52 € HT,

Lot n°5 « menuiseries extérieures », marché avec l'entreprise AMC Folliot, avenant d'un montant de + 387.27 € HT, portant le montant du marché à 18 010.87 € HT,

\* avenants en prolongation de délai

Prolongation du délai d'exécution pour les lots n°3, 4 et 5 au 26 août 2016.

POUR 140                      CONTRE 0                      ABSTENTION 10                      NPPV 0

**99 - Association sportive de Querqueville – Convention pluriannuelle d'objectifs – Commune déléguée de Querqueville**

Rapporteur : M. MAGHE

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association sportive de Querqueville

POUR 147                      CONTRE 0                      ABSTENTION 3                      NPPV 0

**100 - Œuvres sociales en faveur du personnel de la commune déléguée La Glacerie – Résiliation de la convention d'adhésion au comité national d'action sociale**

Rapporteur : M. VIVIER

Le conseil municipal a donné son accord sur la résiliation de la convention d'adhésion au CNAS (commune déléguée de La Glacerie) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, par souci de cohérence et d'harmonisation, et dans la mesure où l'adhésion au CDAS concerne plus de 90 % des agents. Cette adhésion sera étendue aux agents de La Glacerie.

POUR 142                      CONTRE 0                      ABSTENTION 8                      NPPV 0

**101 - Autorisation de recruter du personnel non titulaire du fait d'un accroissement temporaire d'activité**

Rapporteur : M. VIVIER

Le conseil municipal, en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984 susvisée, a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, les agents contractuels suivants :

Un agent d'entretien à temps non complet 19 heures hebdomadaires à compter du 30/06/2016, rémunéré par référence au grade d'adjoint technique de 2ème classe,

Un agent d'entretien et de restauration à temps non complet 28 heures hebdomadaires à compter du 01/10/2016, rémunéré par référence au grade d'adjoint technique de 2ème classe,

Un agent d'accueil à temps complet à compter du 01/07/2016, rémunéré par référence au grade d'adjoint administratif de 2ème classe,

Un agent administratif à temps complet à compter du 01/10/2016, rémunéré par référence au grade d'adjoint administratif de 2ème classe,

Un agent technique à temps complet à compter du 01/09/2016, rémunéré par référence au grade d'adjoint technique de 2ème classe,

Un agent administratif à temps complet à compter du 01/11/2016, rémunéré par référence au grade d'adjoint administratif de 2ème classe.

Un chargé de l'accompagnement des pratiques amateur en musiques actuelles à temps complet à compter du 30/06/2016, rémunéré par référence au grade d'animateur.

Le maire a été autorisé à conclure les contrats correspondants pour une durée d'un à six mois en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire au plus tard jusqu'au 31 mars 2017.

POUR 109                      CONTRE 0                      ABSTENTION 41                      NPPV 0

**102 - Autorisation de recruter du personnel non titulaire du fait d'un accroissement temporaire d'activité**

Rapporteur : M. VIVIER

Le conseil municipal, en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984 susvisée, a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, des agents contractuels pour assurer un total hebdomadaire de 1 100 heures de travail sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 8 juillet 2017.

Le conseil municipal a fixé la rémunération afférente à ces emplois par référence au grade d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe,

Le conseil a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondants ainsi que leurs avenants éventuels.

POUR 111                      CONTRE 0                      ABSTENTION 39                      NPPV 0

**103 - Personnel – Contrat – Autorisation de recruter un chargé de promotion/qualité accueil**

Rapporteur : M. VIVIER

En vertu de l'article 33 alinéa 2 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984 susvisée, le conseil municipal a autorisé la création d'un emploi de chargé de promotion /qualité accueil pour le Port Chantereyne à temps complet, a fixé la rémunération afférente à cet emploi et le régime indemnitaire par référence au grade d'attaché territorial, Monsieur le Maire ou son représentant a été autorisé à signer un contrat pour une durée de trois années à compter du 1er juillet 2016 ainsi que ses éventuels avenants.

**Monsieur BRUNET** : Je suis surpris que le recrutement ait eu lieu avant même le vote de la délibération, c'est un peu gênant.

**Monsieur VIVIER** : Le processus de recrutement a eu lieu, si la personne qui a été recrutée avait été statutaire, cette délibération n'aurait pas été nécessaire. La personne sélectionnée n'est pas un agent de la fonction publique et doit être recrutée de façon contractuelle, donc il y a obligation de venir devant le conseil municipal.

POUR 117                      CONTRE 0                      ABSTENTION 33                      NPPV 0

**104 - Personnel municipal – Taux de promotion – Règlement interne de promotion**

Rapporteur : M. VIVIER

Le conseil municipal a défini, par catégories hiérarchiques (A, B, C) les taux de promotion pour les avancements de grades de la collectivité, ainsi qu'il suit :

1) Catégorie C

Les cadres d'emplois de catégorie C sont structurés en échelles de rémunération, de l'échelle 3 à l'échelle 6.

1. Avancement de l'échelle 3 à l'échelle 4 : Avancement conditionné par l'obtention d'un examen professionnel, le taux de promotion est fixé à 100% des lauréats et dans la limite du quota fixé par le décret n° 20091711 pour les non lauréats (deux agents pouvant être nommés au choix pour un agent lauréat).

2. Avancement de l'échelle 4 à l'échelle 5 : Le taux de promotion est fixé à 100% des agents remplissant les conditions statutaires d'avancement.

3. Avancement de l'échelle 5 à l'échelle 6 : Le taux de promotion est fixé à 100% des agents remplissant les conditions statutaires d'avancement, en fonction de leur position à l'organigramme :

· sur la fonction d'opérateur, réaliser des travaux très qualifiés respectant des normes de quantité et de qualité, nécessitant des connaissances pratiques et théoriques acquises par la formation ou l'expérience professionnelle en étant chef(fe) d'équipe ou suppléant(e) du chef(fe) d'équipe depuis au moins huit ans,

· ou sur une fonction de conseiller technique, en réalisant des travaux de grande technicité et veillant à transmettre à ses collègues son savoir-faire, nécessitant des connaissances pratiques et théoriques acquises par la formation ou l'expérience professionnelle,

· ou avoir atteint le dernier échelon de l'échelle 5 depuis au moins 3 ans.

4. Promotion interne au grade d'agent de maîtrise : conformément au statut particulier du cadre d'emplois, l'accès à ce grade est possible pour les agents en position d'encadrement de proximité d'une équipe.

5. Avancement au grade d'agent de maîtrise principal: Le taux de promotion est fixé à 100% des agents remplissant les conditions statutaires d'avancement, en fonction de leur position à l'organigramme :

· être en position d'encadrement, · ou avoir atteint le dernier échelon de l'échelle 5 depuis au moins 3 ans.

## 2) Catégorie B

Les cadres d'emplois de catégorie B sont composés, en règle générale, de 3 grades. L'avancement de grade est contingenté en fonction du nombre de lauréats à l'examen professionnel.

1 Avancement du 1er au 2ème grade : Le taux de promotion est fixé à 100% des agents remplissant les conditions statutaires d'avancement, en fonction de leur position à l'organigramme :

- Etre sur une fonction de chef(fe) d'équipe ou de chargé(e) de projet,
- ou avoir atteint le dernier échelon du 1er grade depuis au moins 3 ans.

2 Avancement du 2ème au 3ème grade : Le taux de promotion est fixé à 100% des agents remplissant les conditions statutaires d'avancement, en fonction de leur position à l'organigramme :

- Etre sur une fonction de chef(fe) de service ou de chargé(e) de projet, ou avoir atteint le dernier échelon du second grade depuis au moins 3 ans.

## 3) Catégorie A

Les cadres d'emplois de la catégorie A sont moins homogènes que ceux des catégories B et C, et très encadrés. Un niveau hiérarchique commun peut tout de même être défini pour l'avancement aux seconds grades dont l'indice brut terminal est 966 (ex : attaché principal, ingénieur principal, conseiller principal des APS..).

1 Avancement du 1er au 2ème grade : Le taux de promotion est fixé à 100% des agents remplissant les conditions statutaires d'avancement, en fonction de leur position à l'organigramme :

- Etre sur une fonction de directeur(rice) ou de chargé(e) de mission.

2 Avancement aux grades suivants : Le taux de promotion est fixé à 100% des agents remplissant les conditions statutaires d'avancement, en fonction de leur position à l'organigramme :

- Etre en position d'encadrement d'une direction générale.

3 Accès à l'échelon spécial des grades d'administrateur hors classe, médecin hors classe, ingénieur hors classe, ingénieur en chef hors classe et ingénieur général: Le taux de promotion est fixé à 100% des agents remplissant les conditions statutaires d'avancement.

D'acter le principe selon lequel la promotion interne implique une évolution significative des missions ou des responsabilités exercées dans la collectivité, le critère de choix s'opérant en tenant compte de la position dans l'organigramme notamment.

De permettre la révision de ce dispositif à la demande de l'Administration Municipale ou des Organisations Syndicales.

POUR 146

CONTRE 0

ABSTENTION 4

NPPV 0

### **105 - Personnel – Contrat – Autorisation de recruter un médecin de prévention**

Rapporteur : M. VIVIER

En vertu de l'article 33 alinéa 2 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984 susvisée, le conseil a décidé de créer un emploi de médecin de prévention à temps non complet 30 %, de fixer la rémunération afférente à cet emploi et le régime indemnitaire, composé d'une indemnité spéciale et d'une indemnité de technicité, par référence au grade de médecin territorial, hors classe, Le conseil a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat pour une durée de trois années à compter du 1er juillet 2016 ainsi que ses éventuels avenants.

**Monsieur ARRIVÉ** : Il s'agira de répondre aux demandes des agents avec la création d'un pôle médico-social avec deux postes de médecin recrutés selon des modalités contractuelles, une assistante sociale et un personnel infirmier, il s'agit d'une belle avancée que permet la commune nouvelle à destination des agents.

POUR 146

CONTRE 0

ABSTENTION 3

NPPV 0

### **106 - Personnel – Contrat – Autorisation de recruter un médecin collaborateur**

Rapporteur : M. VIVIER

Le conseil, en vertu de l'article 33 alinéa 2 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984 susvisée, a autorisé la création d'un emploi de médecin de prévention à temps complet et a fixé la rémunération afférente à cet emploi et le régime indemnitaire, composé d'une indemnité spéciale et d'une indemnité de technicité, par référence au grade de médecin territorial hors classe.

Monsieur le Maire ou son représentant a été autorisé à signer un contrat pour une durée de trois années à compter du 29 août 2016 ainsi que ses éventuels avenants.

Le médecin collaborateur n'a pas encore la compétence prévention mais va engager un cursus pour le devenir.

POUR 137

CONTRE 0

ABSTENTION 12

NPPV 0

### **107 - Personnel municipal – Frais de transport et d'hébergement – Conditions de prise en charge**

Rapporteur : M. VIVIER

Le conseil municipal a fixé les conditions de prise en charge des frais de transport et d'hébergement pour le personnel municipal dans le respect des règles en vigueur.

**Monsieur ARRIVÉ** : La commune nouvelle permet d'harmoniser vers le haut les conditions de prise en charge des frais des agents.

POUR 145                      CONTRE 0                      ABSTENTION 4                      NPPV 0

**108 - Participation à la protection sociale complémentaire pour les nouveaux adhérents**

Rapporteur : M. VIVIER

Le conseil a fixé la protection sociale complémentaire pour les nouveaux adhérents en fonction de la composition du foyer ;

**109 - Subvention de l'arbre de Noël 2016**

Rapporteur : M. VIVIER

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec le Comité d'Activités Sociales, Culturelles et Sportives (CASCS) pour l'organisation de l'arbre de Noël 2016 avec le versement d'une subvention d'un montant de 54 125 euros.

POUR 143                      CONTRE 0                      ABSTENTION 6                      NPPV 0

**110 - Régime indemnitaire**

Rapporteur : M. VIVIER

Le régime indemnitaire applicable aux agents de la Fonction Publique Territoriale est une transposition du régime indemnitaire des fonctionnaires d'Etat, transposition établie en vertu du principe de parité entre fonctions publiques. Le conseil municipal a adopté le régime indemnitaire approuvé par le CTP du 13 Juin 2016.

POUR 115                      CONTRE 0                      ABSTENTION 34                      NPPV 0

**111 - Tableau des effectifs**

Rapporteur : M. VIVIER

Les effectifs de la collectivité étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, le tableau des effectifs doit être remis régulièrement à jour. Le conseil a fixé le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2016

**Monsieur BRUNET** : Concernant le secteur technique, on peut s'étonner qu'il y ait autant d'emplois temporaires avec 87 personnes à temps partiel. En terme d'optimisation des compétences, cela laisse à désirer a priori.

**Monsieur VIVIER** : De manière générale, on cherche dans l'organisation des services à privilégier les temps complets quand c'est possible. Après dans la collectivité, nous partons de situations différentes et les agents à temps non complet sont dans le secteur de l'entretien où il est fréquent effectivement de trouver des agents à temps non complet. C'est notre point de départ pour Cherbourg-en-Cotentin.

POUR 109                      CONTRE 0                      ABSTENTION 41                      NPPV 0

**112 - Fourniture de denrées alimentaires pour la commune déléguée de Tourlaville – Appel d'offres ouvert – Signature d'un avenant au marché pour le lot n°26 « Boulangerie, viennoiseries, pâtisseries et formules sandwiches » - Autorisation**

Rapporteur : Mme DELAUNAY

Le conseil municipal approuve la passation d'un avenant n° 1 au lot n°26 « boulangerie, viennoiseries, pâtisseries et formules sandwiches souscrit initialement avec la SARL HENNEQUIN afin de permettre le transfert du marché à Monsieur LEBORGNE suite à la cession intervenue entre la SARL HENNEQUIN et Monsieur LEBORGNE le 19 Avril 2016.

POUR 143                      CONTRE 0                      ABSTENTION 7                      NPPV 0

**113 - Contrat de concession réseau de chaleur des Provinces-Provinces énergie – Approbation du compte-rendu d'activité 2014-2015**

Rapporteur : M. CATHERINE

Conformément à la législation en vigueur, le rapport annuel de la chaufferie bois et du réseau de transport et de distribution de chaleur et d'eau chaude du quartier des Provinces, élaboré par la société Provinces Energie au titre de l'exercice 2014-2015 a été présenté au conseil municipal qui en a pris acte.

La part du bois/énergie augmente. Le compte d'exploitation présente toujours un déficit conséquent mais l'avenant souscrit par l'ex communauté urbaine commence à produire ses effets et qu'à terme devrait permettre de rééquilibrer ce compte d'exploitation (durée de la concession : 20 ans).

**Monsieur LEJAMTEL** : le suivi n'est pas fameux auprès d'un certain nombre de locataires, car il peut y avoir des pannes qui peuvent durer plusieurs jours, voire même davantage. Donc le service rendu est largement perfectible et parfois cela peut devenir problématique l'hiver. Donc cette délégation à IDEX ENERGIE n'est pas une réussite.

**Monsieur CATHERINE** : Je ne peux pas vous laisser dire cela, nous les avons rencontré il y a quelque temps avec M. MAGHE et vous pouvez constater concernant la qualité du service, qu'il n'y a pas eu de panne significative, ce qui signifie pas non plus qu'il y ait de temps à autre des arrêts pour maintenance, c'est indéniable effectivement.

POUR 108                      CONTRE 7                      ABSTENTION 34                      NPPV 0

#### **114 - Plan climat énergie territorial – Etat d'avancement 2015**

Rapporteur : M. CATHERINE

Le conseil municipal a pris connaissance de l'état d'avancement du plan climat énergie territorial adopté en 2007 et qui court jusqu'en 2018. Sur 23 actions, 14 ont été engagées et 8 sont soldées. Une action n'a pas été engagée.

**Monsieur CATHERINE** : Pour donner suite à la labellisation CIT'ERGIE qui couvrait le territoire d'Equeurdreville-Hainneville, il a été décidé de l'étendre à l'ensemble du territoire. L'ADEME a été rencontrée et souhaite soutenir cette démarche novatrice car il n'y a pas tant de collectivités qui sont engagées.

POUR 104                      CONTRE 0                      ABSTENTION 45                      NPPV 0

#### **115 - Programme local de l'habitat 2013/2018 – Octroi d'une aide à l'acquisition d'un logement en location-Accession (PSLA)**

Rapporteur : M. FAGNEN

Conformément au dispositif de financement inscrit dans le programme local de l'habitat 2013/2018, une aide à l'accession à la propriété a été attribuée à M. TROHEL et Mme SYLLA pour un logement acquis dans le cadre du PLSA 11, allée Marie Harel à Querqueville pour un montant de 7000 euros.

POUR 143                      CONTRE 0                      ABSTENTION 6                      NPPV 0

#### **116 - Convention de gestion du logement étudiant entre Cherbourg-en-Cotentin et Presqu'île Habitat – Renouvellement pour la rentrée universitaire 2016/2017**

Rapporteur : M. FAGNEN

Depuis 1988, la communauté urbaine de Cherbourg, afin de faciliter l'hébergement des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération cherbourgeoise a passé une convention de réservation de logements avec Presqu'île Habitat.

Le conseil a autorisé le renouvellement de la convention de gestion du logement étudiant avec Presqu'île Habitat pour l'année 2016/2017.

POUR 144                      CONTRE 0                      ABSTENTION 5                      NPPV 0

#### **117 - Fonds de concours de Cherbourg-en-Cotentin à Presqu'île Habitat concernant l'aménagement et l'équipement de logements pour étudiants – Année 2016**

Rapporteur : M. FAGNEN

Dans le cadre de la politique engagée en faveur du logement étudiant mis en place par la CUC, une dotation financière était versée par l'EPCI pour équiper les logements notamment de cuisinettes aménagées. Ainsi sur un total de 222 logements, 42 logements ont été progressivement équipés. Pour l'année 2016, Presqu'île Habitat souhaite procéder au renouvellement de certains équipements rendu nécessaire suite à leur usure (réfrigérateur, chaise ou table). Le plan de financement prévoit une participation financière de Cherbourg-en-Cotentin de 15 000 euros sous forme de fonds de concours.

Le conseil a autorisé l'attribution d'un fonds de concours au titre de la rentrée 2016-2017 s'élevant à 15 000 euros, dépense qui sera imputée au compte 204172 72 K002 204 enveloppe 40968.

POUR 145                      CONTRE 0                      ABSTENTION 4                      NPPV 0



**118 - Délégation des aides à la pierre – Arrêt de la programmation HLM 2016 avant notification**

Rapporteur : M. FAGNEN

Après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat, le conseil municipal a arrêté la liste opérations éligibles aux financements PLU, PLAI, PLS et a autorisé Monsieur le Maire à notifier aux opérateurs les projets retenus.

POUR 144      CONTRE 0      ABSTENTION 5      NPPV 0

**119 - PLH 2013/2018 – Délégation des aides à la pierre – Programme d'actions territorial 2016 en matière d'aides à l'habitat privé**

Rapporteur : M. FAGNEN

Après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat, le conseil municipal a arrêté le programme d'actions territorial 2016 en matière d'aides à l'amélioration de l'habitat privé.

POUR 143      CONTRE 0      ABSTENTION 6      NPPV 0

**120 - Mise à disposition d'indicateurs statistiques relatifs au parc HLM et à son occupation – Convention avec l'association régionale pour l'habitat social**

Rapporteur : M. FAGNEN

Le conseil a autorisé la passation d'une convention avec l'association régionale pour l'habitat social relative à la mise à disposition des informations issues de l'enquête « Occupation du Parc Social de 2013 » concernant les données sur l'occupation du parc social et l'enquête « RPLS » 2015 concernant le patrimoine HLM.

POUR 144      CONTRE 0      ABSTENTION 5      NPPV 0

**121 - SA d'HLM « les cités cherbourgeoises » - Renégociation de prêt avec le crédit mutuel de Maine Anjou Basse-Normandie – Emprunt de 2 459 700.96 euros – Garantie d'emprunt**

Rapporteur : M. FAGNEN

Le conseil a autorisé la signature d'une convention de garantie d'emprunt avec la SA HLM « les cités cherbourgeoises » pour un contrat de prêt souscrit auprès du Crédit mutuel de Maine Anjou Basse Normandie pour un montant de 2 459 700,96 euros.

POUR 148      CONTRE 0      ABSTENTION 1      NPPV 0

**122 - SA d'HLM « les cités cherbourgeoises » - Renégociation de prêt avec le crédit mutuel de Maine Anjou Basse-Normandie – Emprunt de 330 929.25 euros – Garantie d'emprunt**

Rapporteur : M. FAGNEN

Le conseil a autorisé la passation d'une convention de garantie d'emprunt avec la SA HLM « les Cités Cherbourgeoises » pour un contrat de prêt souscrit auprès du crédit mutuel de Maine-Anjou Basse-Normandie pour un montant de 330 929,25 euros.

POUR 145      CONTRE 0      ABSTENTION 4      NPPV 0

**123 - Presqu'île Habitat – Acquisition/Amélioration d'un logement – 160 rue Victor Hugo – Commune déléguée de Cherbourg-Octeville – Garantie de la ville de Cherbourg-en-Cotentin – Prêt CDC de 20 000 €**

Rapporteur : M. FAGNEN

Le conseil a autorisé la passation d'une convention de garantie d'emprunt avec Presqu'île Habitat pour un contrat de prêt souscrit auprès de la CDC pour un montant de 20 000 euros.

POUR 111      CONTRE 0      ABSTENTION 38      NPPV 0

**124 - SA HLM du Cotentin – Construction de 18 logements locatifs – Rue Guerry – Commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville – Garantie de la ville de Cherbourg-en-Cotentin – Prêt CDC de 2 275 000 €**

Rapporteur : M. FAGNEN

Le conseil a autorisé la passation d'une convention de garantie d'emprunt avec la SA HLM du Cotentin pour un contrat de prêt souscrit auprès de la CDC pour un montant de 2 275 000 euros.

POUR 116      CONTRE 0      ABSTENTION 33      NPPV 0

**125 - Programmation HLM 2015 – Opération de construction de 10 logements PLUS/PLAi – Secteur Chardine à Tourlaville – SA HLM du Cotentin – Aide forfaitaire au logement social**

Rapporteur : M. FAGNEN

Le conseil municipal a accordé à la SA HLM du Cotentin une subvention de 7 000 euros par logement pour un programme de 10 logements PLU/PLAi soit un total de 70 000 euros qui seront prélevés au compte n° 20422 72 523B, ligne de crédit n° 53202.

POUR 143                      CONTRE 0                      ABSTENTION 6                      NPPV 0

**126 - Renouveaulement du partenariat avec l'école du Louvre pour la mise en œuvre d'un cycle de conférences en 2016-2017 – Convention – Signature**

Rapporteur : Mme GENTILE

L'École du Louvre, établissement d'enseignement supérieur, exerce une mission d'enseignement de l'histoire de l'art et des civilisations et de diffusion culturelle. Depuis 2008, la ville de Cherbourg-en-Cotentin accueille les cycles de conférences de cette école. Le conseil a autorisé la passation d'une convention avec l'école du Louvre. Ces conférences sont payantes soit 42,50 euros pour l'ensemble du cycle. Un tarif réduit est proposé au prix de 25,50 euros (jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RS et AAH).

POUR 142                      CONTRE 0                      ABSTENTION 7                      NPPV 0

**127 - Convention de partenariat en faveur de l'accès à l'art et à la culture entre le service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Manche et la ville de Cherbourg-en-Cotentin – Autorisation**

Rapporteur : Mme GENTILE

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Manche, dans le cadre de sa mission culturelle, développe des actions en faveur de l'accès à l'art et à la culture, la lutte contre l'illettrisme et la participation des personnes détenues à la maison d'arrêt de Cherbourg à des activités d'expression personnelle. Le conseil a autorisé la passation d'une convention de partenariat en faveur de l'accès à l'art et à la culture entre le service pénitentiaire et la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Le montant global de l'opération s'élève à 500 euros, il sera financé en intégralité par le service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Manche

POUR 146                      CONTRE 0                      ABSTENTION 3                      NPPV 0

**128 - Bibliothèque Jacques Prévert – Opération d'acquisition de collections tous supports- Demande de subvention**

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques de lecture publique.

Le montant de l'opération d'acquisition s'élève à 71 050 euros pour une subvention potentielle de 35 470 euros. La dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget FNA 321 nature 6065 et la recette inscrite au budget FNA 321 nature 74718.

POUR 145                      CONTRE 0                      ABSTENTION 4                      NPPV 0

**129 - Bibliothèques – Charte de la conservation dans les bibliothèques – Autorisation de signature**

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la charte de la conservation dans les bibliothèques. Cette charte élaborée par le Ministère de la Culture et de la Communication en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur établit des recommandations en matière de conservation des collections de bibliothèques.

POUR 147                      CONTRE 0                      ABSTENTION 2                      NPPV 0

**130 - Bibliothèque Jacques Prévert – Convention de partenariat avec l'Education Nationale dans le cadre du projet « Mise en voix » – Autorisation**

Rapporteur : Mme GENTILE

La bibliothèque Jacques Prévert souhaite mettre en place un projet de lecture initié par l'Education Nationale sur le principe des « donneurs de voix ». Le conseil a autorisé la signature d'une convention de partenariat avec l'Education nationale pour formaliser les relations concernant l'accueil de groupes d'élèves dans le cadre du projet.

POUR 146                      CONTRE 0                      ABSTENTION 3                      NPPV 0

**131 - Festivités du Tour de France – Partenariat avec l’association Musiques en Herbe – Avenant n°1 à la convention d’objectifs et de moyens « Festival 2016 Les Art’Zimutés »**

Rapporteur : Mme GENTILE

Le conseil a autorisé la passation d’un avenant n°1 à la convention d’objectifs et de moyens souscrite avec l’association Musiques en Herbe pour l’organisation du festival « les Art’zimutés » sur la plage verte à Cherbourg-Octeville. Par cet avenant, du fait de la proximité du concert France Bleu live proposé au public sur la plage verte dans le cadre des festivités liées à la 2<sup>ième</sup> étape du Tour de France, une partie des installations nécessaires est mutualisée et la prestation technique du concert prise en charge par l’association.

POUR 146                      CONTRE 0                      ABSTENTION 3                      NPPV 0

**132 - La Glacerie – Gendarmerie – Travaux d’aménagement de voirie entre la rue Cornat et le chemin de la Fieffe – Marché n° 2015/059 – Avenant n°2**

Rapporteur : M. BURNOUF

Le conseil a autorisé la passation d’un avenant n°2 au marché attribué à la Société EUROVIA pour les travaux d’aménagement de voirie entre la rue Cornat et le chemin de la Fieffe, commune déléguée de La Glacerie, pour un montant de 49 581,30 euros H.T., portant le montant du marché après avenants à 490 045,32 euros H.T. La dépense sera imputée au budget principal 2315.822.780.D, ligne de crédit 43221.

POUR 113                      CONTRE 2                      ABSTENTION 34                      NPPV 0

**133 - Fourrière automobile – Signature de l’avenant n°2 à la convention de délégation de service public**

Rapporteur : M. BURNOUF

Le conseil municipal a donné son accord sur la passation d’un avenant n°2 au contrat de délégation de service public souscrit avec la société ADC pour la gestion de la fourrière automobile, précisant les conditions et délais d’intervention du délégataire pendant la période du jeudi 30 Juin au jeudi 7 Juillet 2016, du fait de la 2<sup>ième</sup> étape du tour de France.

POUR 147                      CONTRE 0                      ABSTENTION 2                      NPPV 0

**134 - Présentation du rapport annuel du délégataire relatif au contrat de délégation de service public relatif à la fourrière automobile**

Rapporteur : M. BURNOUF

Conformément à la législation en vigueur, le rapport annuel du délégataire pour la gestion de la fourrière automobile a été présenté au conseil municipal qui a pris acte de la gestion assurée par la société ADC, au 30 juin 2015.

POUR 137                      CONTRE 0                      ABSTENTION 12                      NPPV 0

**135 - Stationnement – Parking Gambetta Fontaine – Période d’expérimentation de la gratuité du stationnement le samedi après-midi**

Rapporteur : M. BURNOUF

Le conseil municipal a donné son accord pour que soit poursuivie l’expérimentation de la gratuité du stationnement les samedis après-midis de 12 à 21 h du 23 Juillet au 31 Décembre 2016 ainsi que les dimanches 4,11 et 18 décembre après-midis de 12 h à 21 h (ouvertures dominicales des commerces). Cette action a pour objectif de promouvoir cet équipement qui est sous-exploité.

**Monsieur FAGNEN** : Je me permets d’intervenir car cela un impact direct sur la fréquentation du centre -ville et bien évidemment sur ses commerces car aujourd’hui on constate qu’il y a un vrai saut autant quantitatif que qualitatif de ce parking au-delà du seul samedi après-midi qui est gratuit mais cela commence à se percevoir sur les autres jours de la semaine. J’en profite pour rappeler que la signalétique a été améliorée notamment celle du parking Gambetta Fontaine.

POUR 145                      CONTRE 0                      ABSTENTION 4                      NPPV 0

**136 - Coopération de partenariat et de prestations avec l’association de la médiation de l’eau**

Rapporteur : Mme LE MONNYER

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les professionnels en relation avec des consommateurs ont l’obligation de garantir aux consommateurs la possibilité d’un recours gratuit à un dispositif de médiation conforme aux exigences fixées par le code de la consommation en cas de litige lié à un contrat de consommation. Dans ce cadre, il est nécessaire pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin de choisir un médiateur.

Pour répondre au besoin des services d'eau et d'assainissement, il existe l'association « médiation de l'eau » créée en 2009 à l'initiative de la fédération professionnelle des entreprises de l'eau, de l'association des maires de France et l'association des communautés de France dont l'objet est de traiter des litiges entre les abonnés et les services d'eau et d'assainissement en régie ou en délégation.

Le conseil municipal a décidé de souscrire une convention de partenariat et de prestations avec l'association « Médiation de l'eau ». Le montant de l'abonnement annuel s'élève à 916,86 euros pour l'année 2016. A cela s'ajoute un coût unitaire pour chaque saisine et instruction.

La dépense sera imputée au budget annexe de l'eau 09 au compte 6228 enveloppe 1314 et sur le budget annexe de l'assainissement 10 au compte 6228 enveloppe 12922.

POUR 142                      CONTRE 0                      ABSTENTION 7                      NPPV 0

**137 - Individualisation de la fourniture d'eau aux logements de l'îlot 1Cb sur la ZAC de Grimesnil-Monturbert – Convention avec Presqu'île Habitat**

Rapporteur : Mme LE MONNYER

Le conseil a autorisé la prise en charge de la gestion des compteurs des logements de l'îlot 1CB sur la ZAC de Grimesnil-Monturbert de Presqu'île Habitat par Cherbourg-en-Cotentin. Le conseil a autorisé la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

POUR 144                      CONTRE 0                      ABSTENTION 5                      NPPV 0

**138 - Coopération décentralisée – Convention d'objectif entre Cherbourg-en-Cotentin et l'ONG ACRA pour la mise en œuvre de l'action « Santé Plus : eau, assainissement, hygiène et nutrition dans l'arrondissement de Tenhory »**

Rapporteur : Mme LE MONNYER

Le conseil a autorisé la passation d'une convention d'objectifs avec l'ONG ACRA pour la mise en œuvre de l'action « santé plus : eau, assainissement, hygiène et nutrition dans l'arrondissement de Tenhory » au Sénégal. La participation de la commune de Cherbourg-en-Cotentin au programme se fera sous forme de participation financière à hauteur de 120 000 euros. Le versement interviendra en trois fois à hauteur de 40 000 euros au titre des années 2016, 2017 et 2018.

POUR 115                      CONTRE 0                      ABSTENTION 34                      NPPV 0

**139 - Individualisation de la fourniture d'eau – 9 rue Lucet - commune déléguée de La Glacière – Convention avec l'agence Century 21 Regnault Immobilier**

Rapporteur : Mme LE MONNYER

Le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention d'individualisation des contrats de fourniture d'eau avec l'agence CENTURY 21 REGNAULT Immobilier pour la prise en charge des compteurs d'eau par la commune. Ces compteurs équipent les logements situés 9 rue Lucet à La Glacière.

POUR 143                      CONTRE 0                      ABSTENTION 6                      NPPV 0

**140 - Approbation et publication du plan de prévention du bruit dans l'environnement – 2<sup>e</sup> échéance**

Rapporteur : M. CATHERINE

Les collectivités territoriales ont obligation de mettre en œuvre un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sous l'autorité du Préfet du Département. La CUC a publié son PPBE en Juillet 2014. Pour élaborer son PPBE 2<sup>ème</sup> échéance, la ville s'est adjointe par consultation les compétences du bureau d'études ORFEA. 52 bâtiments PNB pourront éventuellement faire l'objet de travaux d'insonorisation aidés à 80 % par l'ADME, situés dans les rues Gambetta et Médéric. Après la mise à disposition du public du 14 Décembre 2015 au 15 Février 2016, le conseil municipal a approuvé le PPBE 2<sup>ème</sup> échéance de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'arrêté fixant la date d'application du PPBE 2<sup>ème</sup> échéance.

**Monsieur BRUNET** : le bruit moto n'ayant pas été inclus dans cette étude, je ne peux que constater que la situation est dommageable pour les riverains de la Longue Mare et de la Saline.

**Monsieur BURNOUF** : Pour la rue Longue Mare, un citoyen a fait une remarque sur le cahier et c'est bien pris en compte pour la suite.

**Monsieur BRUNET** : J'avais fait la même remarque au conseil communal, mais il m'a été répondu que cela n'avait pas été pris en compte.

**M. BURNOUF** confirme que c'est bien pris en compte.

POUR 118                      CONTRE 0                      ABSTENTION 31                      NPPV 0

## **141 – Projet urbain de cohésion sociale – Participation financière à la programmation 2016 du contrat de ville – Subvention hors MEF du Cotentin**

Rapporteur : Mme LAUNOY

Le conseil municipal a autorisé le versement de subventions exceptionnelles au titre du projet urbain de cohésion sociale afin d'aider à une sortie progressive des dispositifs spécifiques :

Porteur de projet	projet	subvention
Espace temps FJT	Atelier d'expression	4 000
	PFEI – bien-être	2 250
	Plateforme Emploi insertion	5 000
ORECA CYCOLRECA	Aide à la mobilité(auto)	1 500
	Aide à la mobilité(vélo)	4 000
Solidar'idées	Service laverie	1 500
	Intervention esthéticienne coiffeuse/estime de soi	350
Cie Ephata	Pauline	2 000
Ca r'samba koi	Manifestation publique	1 300
OCLVO	Des contes de capes et de paix	900
Astre service	Tour de France 2016	3 000
	<b>TOTAL</b>	<b>25 800 EUROS</b>

Les dépenses seront imputées aux comptes 6574 824 792 H Ldc 43330 et 6574 810 65 Ldc 45 673

POUR 149

CONTRE 0

ABSTENTION 0

NPPV 0

## **142 - Contrat de ville 2015-2020 – Conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur les quartiers prioritaires**

Rapporteur : Mme LAUNOY

Le conseil municipal, vu l'avis du comité de suivi du contrat de ville, du bureau municipal et du conseil communal donne son accord sur la passation des conventions tripartites d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties, à destination des organismes HLM. Ce dispositif permet de mobiliser des moyens financiers importants et de réaliser des actions en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce dispositif se traduit par un abattement de 30 % de la taxe sur les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires.

Les actions relevant de l'abattement agissent sur les champs d'interventions suivants : l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier, l'adaptation des modes et rythmes de maintenance et rythmes d'entretien aux usages et modes d'habiter, les dispositifs et actions contribuant à la qualité résidentielle, les actions de développement social permettant de développer la concertation et le vivre ensemble, les petits travaux d'amélioration du cadre de vie. Quatre actions emblématiques (embauche de 4 personnes chez Presqu'île Habitat et les Cités Cherbourgeoises pour participer à des actions de médiation sur les quartiers prioritaires, la participation des bailleurs aux actions organisées sur les quartiers prioritaires, Presqu'île Habitat proposera à l'ensemble de ses locataires sur le quartier Charcot-Spanel/Les Fourches l'adhésion à l'association Solidar'idées, la gratuité des locaux associatifs pour tous les bailleurs présents sur ces quartiers prioritaires).

**Monsieur LEJAMTEL** : Nous avons centré nos interventions lors du débat au conseil communal de Cherbourg, sur les adultes relais, ce débat s'est poursuivi dans le conseil d'administration de Presqu'île. Contrairement à ce qui nous a été dit à ce moment-là, la convention qui lie l'Etat et le bailleur peut concerner deux temps pleins. Je pense que c'est important de tendre vers deux temps pleins dans la mesure où les premiers retours sont bons au niveau des habitants qui ont pu rencontrer ces adultes relais. Nous souhaitons que cette perspective puisse aboutir. Par ailleurs par rapport à ces emplois qui font des retours d'expérience très précis, dans la mesure où la convention lie le bailleur à la collectivité, c'est important que ces adultes relais puissent avoir un cadre d'exercice de leurs missions, il faut qu'il y ait un suivi de ce dispositif. C'est une mission difficile qu'ils ne pourront pas faire de nombreuses années. Le signe politique serait de dire que l'on va vers des temps pleins pour ces adultes relais.

**Madame LAUNOY** : Concernant ces adultes relais, effectivement les retours de la part des habitants sont excellents. Nous aurons une évaluation de l'ensemble des actions et un suivi sur l'ensemble des actions et notamment sur les actions suivies par les adultes relais.

**Monsieur LERECULEY** : Juste pour repréciser par rapport à l'intervention de M. LEJAMTEL, qu'effectivement nous avons eu un débat sur les adultes relais en conseil d'administration et je répète ce que j'ai indiqué l'autre jour, nous n'avons pas d'obligation légale d'embaucher ces adultes relais de façon transitoire, c'est donc une volonté politique de le faire. Ces personnes sont aujourd'hui à temps partiel mais avant de partir sur des embauches définitives, il faut mesurer le travail réalisé. Aujourd'hui, c'est un travail qui est très positif, il faut le dire. Après, il faut se laisser un peu de temps mais je le répète la porte n'est pas fermée pour une éventuelle embauche de ces personnes.

POUR 140                      CONTRE 0                      ABSTENTION 9                      NPPV 0

**143 - Port de plaisance – Remise de redevances au bénéfice de manifestations nautiques et d'un projet associatif à vocation sociale.**

Rapporteur : M. LOUISET

Le conseil municipal donne son accord pour accorder des remises sur les redevances portuaires au bénéfice de manifestations nautiques et d'un projet associatif à vocation sociale :

- « Axe Sail Cup », la remise de redevances s'élevant à plus de 800 euros ;
- Course de « L'entre deux caps », la remise de redevances s'élevant à 145 euros maximum ;
- Expédition « Matelots de la Vie » avec l'accueil du voilier traditionnel « Fleur de Lampaul », la remise s'élevant à 56,50 euros.

POUR 147                      CONTRE 0                      ABSTENTION 2                      NPPV 0

**144 - Association « les amis du Jacques Louise » - Subvention exceptionnelle**

Le conseil autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros. *(en raison d'une intervention de M. BRUNET soulignant que cette subvention a déjà été votée lors d'un précédent conseil, la délibération est mise aux voix mais sera annulée le cas échéant).*

**145 - Contrat de délégation de service public des transports urbains de la commune de Cherbourg-en-Cotentin – Avenant n° 2**

Rapporteur : M. POUTAS

Le conseil autorise la passation de l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public avec la société KEOLIS qui exploite le réseau de transports urbains. Cet avenant porte sur les objets suivants :

- Modification des modalités d'actualisation de la contribution financière forfaitaire, à la suite de la disparition de l'indice gasoil de référence ;
- Recalage des dépenses de carburant à la charge du délégataire ;
- Modifications des délais de transmission du rapport annuel du délégant ;
- Evolution de l'annexe 5 (programme pluriannuel d'investissements) pour la partie concernant la rénovation des boîtes de vitesse et des moteurs des bus et aux dépenses engagées par le délégataire.

POUR 112                      CONTRE 0                      ABSTENTION 37                      NPPV 0

**146 - Contribution exceptionnelle au « fonds d'urgence des collectivités territoriales pour l'équateur » de cités unies France (CUF)**

Rapporteur : Mme PIC

Le 16 avril 2016, l'Equateur a été frappé par un puissant séisme de magnitude 7,8 qui a fait plus de 700 morts et 30 000 blessés et causé d'importants dégâts.

Un fond d'urgence a été ouvert par Cités Unies France.

Le conseil municipal a donné son accord pour contribuer au fond de solidarité à hauteur de 2 000 euros, imputés sur ligne 45469 « Aide publique au développement ».

POUR 145                      CONTRE 0                      ABSTENTION 4                      NPPV 0

**147 - Coopération décentralisée entre Cherbourg-en-Cotentin et Coubalan - Réalisation de la troisième tranche du projet d'appui au développement local**

Rapporteur : Mme PIC

Dans le cadre de l'accord de coopération décentralisée entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la commune de Coubalan, un projet d'appui au développement local est engagé depuis fin 2013. Ce projet est mené à la fois sur la commune de Coubalan et sur la commune voisine de Quonck, qui est en coopération décentralisée avec la ville de Fleury-sur-Orne. Cherbourg-en-Cotentin est l'ensemble des financements pour ces deux projets dont le montant global s'élève à 92 000 euros.

Pour mener à bien la troisième tranche du projet, des co-financements sont sollicités auprès de la Région et du Ministère des Affaires Etrangères dans le cadre de l'appel à projets triennal.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à réaliser les demandes de subventions dans le cadre du plan de financement prévisionnel et à réaliser les travaux pour la troisième et dernière tranche du projet d'appui au développement local dans la commune de Coubalan.

La participation de Cherbourg-en-Cotentin s'élève à 33 500 euros.

**Monsieur HUBERT** : Au niveau du financement, je pense qu'il serait temps de passer à la Région Normandie

POUR 141                      CONTRE 0                      ABSTENTION 8                      NPPV 0

**148 - Comité consultatif des relations internationales - Désignation des membres extérieurs et remboursement des frais de mission**

Rapporteur : Mme PIC

Le comité consultatif des relations internationales est mis en place pour animer le territoire en développant des actions d'ouverture à l'international, notamment au travers des coopérations de la ville.

Le conseil a désigné sept membres extérieurs pour siéger au sein de cette instance :

- Arno SERVANT, Maison Pour Tous – Léo Lagrange ;
- Lucie LEGRAND, Université de Caen
- Karine CHEVALIER, élue à la CCI
- Guy NELIAZ, membre du CCFD
- Jean-Claude MAGALHAES, président de l'Association Kadjamor,
- Jean-François BERNARD, Président de l'Association TERANGA
- Georgette FORLINI, comité de jumelage de Querqueville, Gorom Gorom

Le conseil a autorisé la prise en charge des frais occasionnés par les membres du comité. Le remboursement peut s'effectuer soit aux frais réels, sur présentation des justificatifs, dans la mesure où ils ne sont pas disproportionnés au regard de la nature de la mission et du lieu de son déroulement, soit pris en charge forfaitairement sur la base des indemnités journalières allouées aux fonctionnaires de l'Etat en application du décret 2006-781 du 3 Juillet 2006.

POUR 137                      CONTRE 0                      ABSTENTION 12                      NPPV 0

**149 - Valorisation des déchets végétaux – Vente de compost – Année 2016**

Rapporteur : M. BAUDIN

Le conseil fixe la grille tarifaire pour la vente du compost, les intéressés pouvant enlever le composte à la plateforme de compostage ou être livrés en pied de champs.

POUR 147                      CONTRE 0                      ABSTENTION 2                      NPPV 0

**150 - Modification du règlement intérieur des déchèteries réservées aux particuliers**

Rapporteur : M. BAUDIN

Le conseil adopte la modification de l'article 6 du règlement intérieur des déchèteries. Ainsi le dépôt de matériaux contenant de l'amiante est autorisé pour une quantité pouvant aller jusqu'à 1 M3 par an et par carte de déchèterie, étant précisé que ceux-ci doivent être soigneusement emballés afin d'éviter toutes dispersions de fibres.

POUR 145                      CONTRE 0                      ABSTENTION 4                      NPPV 0

**151 - Gestion des déchets d'éléments d'ameublement**

Rapporteur : M. BAUDIN

Le conseil municipal a inscrit à l'agenda 21 de la collectivité le dimensionnement d'un projet local de gestion des déchets d'éléments d'ameublement en lien avec l'économie sociale et solidaire ;

Le conseil a autorisé la signature d'une convention avec Eco-mobilier pour la mise en place de la collecte des DEA et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges. Une convention sera également signée avec le Relais Enfant pour l'organisation de la collecte des DEA en porte-à-porte et les modalités de soutiens financiers à cette opération.

POUR 144                      CONTRE 0                      ABSTENTION 5                      NPPV 0

## **152 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Année 2015**

Rapporteur : M. BAUDIN

Conformément à la législation en vigueur, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets a été présenté au conseil municipal. L'année 2015 est marquée par une stabilisation du tonnage global de déchets traités (68 463 tonnes) après plusieurs années de baisse, et une baisse des déchets déposés en centre d'enfouissement technique (-1,7 %), une stabilisation du taux de recyclage matières autour de 43 %.

POUR 111

CONTRE 0

ABSTENTION 38

NPPV 0

**Monsieur ARRIVÉ** : Je remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur participation à cette séance et pour la qualité d'écoute des uns envers les autres.

**Monsieur LEJAMTEL** : Je vais faire très court, cela fait trois conseils que l'on aborde la question des hydroliennes. Au dernier conseil, à l'issue de discussions que nous avons eues, nous avons proposé qu'il y ait un conseil de développement qui se réunisse spécifiquement sur ce sujet. On le demande de nouveau dans ce projet de motion et nous condamnons avec la plus grande fermeté le recours à des travailleurs nord-coréens, dont la presse régionale et des revues spécialisées se sont faits l'écho. Comme vous l'avez bien souligné tout à l'heure chacun a eu cette motion, elle a été envoyée il y a six jours. C'est pour ne pas rester sans expression sur la question sachant que la filière des EMR est une filière pour laquelle nous avons tous la même volonté de la voir se structurer au niveau de notre région. Voilà le sens de cette motion.

**Monsieur ARRIVÉ** : Juste quelques mots, sans refaire le débat, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, la collectivité s'est déjà prononcée puisque nous avons voté ensemble une motion qui rappelait, comme je le disais tout à l'heure aux représentants de la CGT, la volonté de défendre au niveau de la collectivité dans les prérogatives qui sont les siennes, de défendre les plus hauts standards sociaux et environnementaux en matière de production industrielle et je pense que la délibération qui avait été votée en conseil de communauté urbaine répond à la question que vous posez. Sur le fond, je ne suis pas sûr que nous soyons d'accord mais je ne souhaite pas à titre personnel que notre conseil devienne une machine à motions. En effet, je considère qu'elles doivent rester exceptionnelles pour garder leur sens et leur impact. Nous n'avons pas vocation à nous prononcer sur l'ensemble des sujets nationaux ou internationaux comme parfois vous nous invitez à le faire.

Sur le fond, je voudrais rappeler que nous avons tous été stupéfaits par ce que nous avons pu lire ici et là, je voudrais rappeler qu'une enquête est diligentée par la commission européenne pour éclaircir le comportement de cette société. Si ces faits s'avèrent exacts, DCNS devra condamner fermement ces pratiques contraires aux règles éthiques et surtout stopper les relations commerciales avec les acteurs incriminés. Je voulais aussi vous dire que suite à l'interpellation de la CGT tout à l'heure, on va de nouveau interpellier directement la direction de DCNS et l'Etat le plus rapidement possible sur les points qui ont été évoqués et je pense que cette interpellation est la bonne démarche et je vais m'y impliquer avec d'autres et j'inscrirai la question au prochain conseil d'administration de Ouest Normandie Energies Marines qui comme vous le savez est la structure qui pilote et porte le développement des EMR dans le Cotentin et qui est présidée par Hervé MORIN. Je vous transmettrai le courrier que j'adresserai à l'Etat et à DCNS.

**Monsieur LEJAMTEL** : Juste sur un point, la demande de table ronde, il s'agirait d'un acte politique. Comme le conseil de développement existe, la question des hydroliennes et la filière des EMR pourraient être débattues par chaque groupe et les conseillers intéressés au sein de ce conseil, ce qui nous donnerait plus de temps pour approfondir les sujets. Il s'agit de quelque chose d'exceptionnel, la question de recourir à des nord-Coréens, maintenant je rejoins ce que vous dites sur le fait qu'il y ait une enquête diligentée au niveau européen, et on verra bien. Il ne s'agit pas de dire que nous en tant qu'élus, nous souhaitons qu'à chaque conseil, il y ait une motion. Il s'agit de dire que, considérant que la filière est en train de se structurer, le rôle des élus est de s'emparer de ce sujet-là, de peser au maximum, comme vous pouvez le faire au niveau d'ONEM avec d'autres partenaires. Vous intervenez, mais nous en tant qu'élus de Cherbourg-en-Cotentin, nous souhaiterions pouvoir approfondir le sujet, ce qui n'est pas possible avec un ordre du jour de 152 questions et une motion en fin de conseil. L'acte politique par rapport à ces informations, par rapport à l'assemblage et la construction le débat continue d'exister pour que le curseur bouge en termes de construction d'hydroliennes sur la Région. Faire une table ronde qui soit à l'initiative de notre collectivité, cela aurait un sens politique.

**Monsieur ARRIVÉ** : il y a eu un conseil de développement, il y a une dizaine de jours, auquel vous étiez conviés, qui portait sur le plan stratégique du territoire. Certains industriels du territoire étaient présents à ce conseil, même si l'objet n'était pas uniquement sur les EMR, votre participation à ce conseil de développement vous aurait permis de vous exprimer en ce sens en direction des industriels. Il existe une autre structure mise en place par la sous-préfecture à laquelle j'assiste régulièrement et quand je suis empêché Jean-Michel HOULLEGATTE m'y représente. Au sein de cette structure, il est traité de la plateforme des mutations à la fois avec les industriels et avec les organisations syndicales. Cette structure n'existait pas, elle a été mise en place à notre demande, et j'associe la députée Mme GOSSELIN-FLEURY.



Cette commission a vocation à évoluer parce qu'aujourd'hui, nous n'arrivons pas à mettre autour de la table à la fois les élus, les industriels et les organisations syndicales puisque les réunions se font en deux fois, d'un côté avec les industriels, et d'un côté avec les organisations syndicales. Je souhaite enfin que l'on puisse, sous l'égide de l'Etat, mettre en place ce type de réunions sur ces sujets à la fois de développement et de mutation. Sur l'organisation d'une table ronde, si vous souhaitez un débat à notre niveau sur les EMR, nous pouvons l'organiser. Est-ce que les industriels viendront, on peut l'espérer mais si votre question est de mettre en place en septembre/Octobre un conseil de développement dédié exclusivement aux EMR, je suis tout à fait prêt à répondre à votre demande et il sera demandé à ONEM de faire la présentation.

**Monsieur LEJAMTEL** : oui, c'est un peu ce genre de format qui est demandé, mais c'est quand même le donneur d'ordre qui est en responsabilité quand il y a une chaîne de sous-traitance. Je sais que sur ce sujet- là, c'est un petit peu différent, mais la responsabilité de DCNS, si c'est avéré, restera entière, c'est de l'esclavage d'avoir recours aux nord-Coréens, et je ne développe pas. Oui, la table ronde sur les hydroliennes est nécessaire de manière à ce que l'ensemble des élus quelque soit le groupe auxquels ils appartiennent et aussi s'ils n'appartiennent à aucun groupe, puissent à un moment donné s'approprier ses enjeux qui sont pour les 15, 20 ans à venir, voire davantage. Donc, nous avons tout à gagner de cette table ronde pour croiser les regards sur ce sujet.

**Monsieur ARRIVÉ** : nous organiserons la réunion, en espérant que tout le monde puisse être présent, ce qui nous permettra de faire un point sur les dossiers énergétiques, que ce soit éolien, hydrolien ou les EMR et aussi le dossier hydrogène. Nous organiserons cette réunion en septembre/octobre. Je reviens sur la commission européenne et je le redis avec force si la commission européenne confirme ce qui s'est éventuellement passé sur les chantiers, DCNS devra combattre ces pratiques illégales et rompre ses relations commerciales avec ce genre d'entreprise. Ces comportements, s'ils s'avèrent exacts ne sont pas acceptables.

**Monsieur VIVIER** : Effectivement, si les informations sont avérées de l'emploi de nord-Coréens sur les chantiers polonais, c'est inacceptable, et il n'y aura pas, me semble-t-il, une voix dans ce conseil pour dire le contraire, donc la valeur ajoutée de la motion n'est pas très importante. La motion rappelle un certain nombre de points que nous avons déjà dénoncés dans les motions précédentes et fait une proposition de table ronde. Une réunion du conseil de développement, pourquoi pas ? à la condition que toutes les personnes concernées y viennent, on ne peut pas les obliger. Le groupe « voix-Ecolo » s'abstiendra sur cette motion.

**Monsieur HOULLEGATTE** : En ce qui concerne la sous-traitance, il peut y avoir deux logiques ; la première est celle de l'industriel qui est lui-même sous-traitant, c'est-à-dire que l'opérateur DCNS construit des machines qui sont chargées de produire de l'électricité pour le compte d'énergéticiens et c'est vrai, qu'il pourrait se dire « je vais essayer de faire des turbines qui coûtent le moins cher possible » et sous-traiter dans les pays au plus bas coût de façon à ce que le prix de l'électricité produite par les hydroliennes soit le plus compétitif possible, cela pourrait être une optique ; la deuxième, c'est la nôtre et on l'a toujours dit avec Benoit ARRIVE et l'ensemble des participants d'ONEM, ce que nous souhaitons, et cela fait partie des contreparties locales, nous souhaitons maximiser les retombées sur le territoire et faire en sorte que le maximum puisse être produit sur notre territoire, est-ce que cela sera 100 %, je ne le crois pas personnellement, mais le maximum. Un dialogue s'est mis en place entre ces deux logiques, notamment par le biais d'ONEM pour faire en sorte qu'entre le sous-traitant et le donneur d'ordre, nous puissions trouver les meilleurs compromis. Nous avons de la chance d'être sur une filière innovante, quand je dis innovante je veux dire qui a la capacité à pouvoir imaginer des solutions technologiques qui soient plus performantes que celles qui sont même imaginées à l'heure actuelle et qui vont d'une certaine manière bonifier les systèmes énergétiques. Donc, c'est pour vous dire qu'il y a un dialogue, il y a des logiques qui pourraient s'affronter, ce n'est pas l'état d'esprit actuel, qui est de faire du « gagnant/gagnant ». ONEM s'y emploie et le chargé de mission qui fait la relation entre les sous-traitants et les donneurs d'ordre obtient des résultats qui sont satisfaisants et l'on a fait bouger le curseur et je peux vous dire que les résultats sont positifs.

La motion est soumise au vote. Elle est rejetée.

**Monsieur ARRIVÉ** remercie les conseillers de leur présence et du travail effectué pendant ces six premiers mois.

la séance est levée à 22 h 50.

Le Maire



**Benoît ARRIVÉ**

## **Annexe 1**

### **Commission 1: «Finances, administration générale, ressources humaines, nouvelles technologies, travaux et entretien du patrimoine »**

LEPOITTEVIN Gilbert	VIVIER Nicolas
GODEFROY Annick	MAGHE Jean-Michel
FATÔME Martine	FEUILLY Hervé
DELAUNAY Sylvie	ROUSSEL Pascal
LAGARDE Jean	HUET Fabrice
SPAGNOL Marc	HOUIVET Benoit
LEMARINEL Nelly	LEQUILBEC Frédéric
LEFAIX-VERON Odile	LEJAMTEL Ralph
HAMELIN Charlotte	GOUREMAN Paul
LAISNEY Michel	VAULTIER Thérèse
LEJEUNE Anne	LEJUEZ Nicolas
GUEGAN Fabienne	DESNOUES Marylène
POIZOT Emmanuel	LAMBERT-CARABIN Annie
DUPREY Catherine	

### **Commission 2: «Animation sociale du territoire, insertion sociale, politique de la ville, handicap, logement, réussite scolaire, jeunesse »**

BASTIAN Frédéric	LORIMIER Monique
LAUNOY Claudie	VAYER Dominique
THIEULENT Lydia	CREN Anne
BAUDIN Marie-Claire	GUERRY Aurélie
BOUSSELMAME Noureddine	HAMON Françoise
HEBERT Dominique	HEBERT Raymond
PICHON Jean-Pierre	TIFFREAU Danièle
LERECULEY Daniel	CHAMPAIN Jacqueline
SEBIRE Nelly	VARENNE Valérie
LEFRANC Bertrand	POIDEVIN Hugo
AMBROIS Anne	PERRET Benoit
BEURTON Sophie	HENNEBAUT Jean-Marc
LETERRIER Sarah	ADAM Michel
THEVENY Marianne	LECLAIRE Maryvonne

### **Commission 3 : « Services urbains, travaux, voirie, espaces verts, citoyenneté, ruralité»**

BAUDIN Philippe	SIMONIN Philippe
BURNOUF Hervé	RONNIN Chantal
BESUELLE Régine	LE MONNYER Florence
BERNARD Christian	BOURDEL Marcel
CATHERINE Christian	FONTAINE Bernard
PINEL Dominique	HÉRY Sophie
BLED Corinne	FERNAGU Jean-Marie
ROUELLE Maurice	SOETAERT Pierre
EUDET Yveline	JOLY Christelle
OLIVIER Hubert	TAVARD Agnès
LUCAS David	RENARD Nicolle
COLSON Christiane	MONNIER Jean
JUMELIN Béatrice	ORANGE Jacques
MARTIN Olivier	

**Commission 4 : « Culture, sports, grands évènements, relations publiques, cérémonies et manifestations »**

GENTILE Catherine  
TISON Franck  
LELOY Jean-Pierre  
LETOUZE Thierry  
SOURISSE Claudine  
EPPE Jean-Bernard  
BESNARD Angélique  
DUFOUR Christine  
TRAVERT Alain  
HUBERT Christiane  
GUILLOT Marie-Annick  
LEREVEREND Philippe  
LAINE Sylvie  
CLUGERY Bruno  
GODIN Guylaine

PICHON Hugues  
HAIRON Maryline  
VALTON Thierry  
LEBONNOIS Marie-Françoise  
CUNY Daniel  
DANZIAN Monique  
DUREL Jacqueline  
HUET Catherine  
FRANÇOISE Bruno  
CORPEL Sophie  
LEBARBANCHON Aline  
RENE Annie  
LEGOUIX Daniel  
PISMONT Geneviève  
MADEC Nathalie

**Commission 5 : « Économie, affaires portuaires, tourisme, relations internationales, ports de plaisance, Cité de la Mer »**

HOULLEGATTE Jean-Michel  
CAUVIN Bernard  
PIC Anna  
LOUISET Michel  
JOZEAU-MARIGNE Murielle  
BRANTONNE Pascal  
DUVAL Karine  
GESNOUIN Marie-Claude  
GRUNEWALD Martine  
SIMON Sylvie  
BONYADI Barzin  
RENARD Nathalie  
SOREL Jeanne

MARIVAUX Isabelle  
OVIVIER Stéphane  
BOURDON Cyril  
BROCQUAIRE Guy  
LEGOUBEY Frédéric  
MARGUERITTE David  
JORET Marc  
BRUNET Alain  
HUREL Karine  
TAUPIN Dominique  
PEYPE Gaelle  
LEPOTIER Carole

**Commission 6 : « Urbanisme, développement urbain, commerce, mobilités, affaires foncières, développement durable et transition énergétique »**

LINCHEAU Jean-Marie  
FAGNEN Sébastien  
POUTAS Louis  
LEROUX Patrick  
CATHERINE Arnaud  
LIOT Claude  
GOSELIN-FLEURY Geneviève  
ROUXEL André  
CONDETTE Christophe  
TESSON Patrick  
LUCÉ Christophe  
REY Michel  
CEDRA Thierry

MACE Céline  
LEBOIDRE Jean- Louis  
DESPLAINS Isabelle  
VIGNET Hubert  
HUBERT Jacques  
ROUSVOAL Camille  
GUYON Sophie  
JEANNE Lucile  
DELESTRE Richard  
CHEMIN Sylvain  
BIHET Pierre  
MACE Isabelle